



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

- COMPTE RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt-huit octobre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^e arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-deux octobre deux mille dix-neuf par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M^{me} COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, M^{me} GALLOIS, M^{me} DE LA GONTRIE, M^{me} LAMBERBOURG, Anne-Christine LANG, M. LE GUEN, M. MIERMONT, M. OFFREDO, M. OLIVIER, M^{me} RAYMOND-ROSSI, M^{me} ROUMET, M^{me} SABATIER, M^{me} SEIGNOT, M. SHOUKRY, M. TAN, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. AQUA (pouvoir à M. COMBROUZE), M^{me} DOURTHE (pouvoir à M. OFFREDO), M^{me} KOUASSI (pouvoir à M^{me} RAYMOND-ROSSI), M. MOINE (pouvoir à M. COBLENCÉ), M^{me} OLIVIER (pouvoir à M^{me} COLLET).

Sans pouvoir : M^{me} ATALLAH, M^{me} BECKER, M^{me} CARDAN, M. CONTASSOT, M^{me} ESQUIEU, M. FERRIER, M. JULLIARD, M^{me} LAVILLE, M. NGO, M. SAUMIER, M^{me} STIBBÉ, M. TREMEGE, M^{me} YADANI.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Vincent BOULET.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

PROJETS DE DELIBERATION PROPRES

13 2019 12 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement de juin 2019

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, nous allons commencer la séance. Francis, merci. Nous allons donc ouvrir la séance du conseil d'arrondissement. Nous commençons par l'approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement de juin 2019. Y a-t-il des correctifs à apporter ou puis-je considérer que ce compte rendu est adopté ? Pas de correctifs, pas de voix contre, pas d'abstention. Le compte rendu de la séance est adopté.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Nous devons également désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Vincent Boulet. Pas d'opposition, pas de voix contre, pas d'abstention ? Vincent Boulet est secrétaire de séance.

13 2019 13 – Adoption de l'état spécial du 13e arrondissement pour l'exercice 2020

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par l'adoption de l'état spécial pour l'exercice 2020. Je laisse tout de suite la parole à Éric Offredo. Comme d'habitude, je vous laisserai délibérer sans moi.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Je vous rappelle que l'état spécial représente le budget de fonctionnement et d'investissement de la mairie du 13e. Je ne reviendrai pas sur les délibérations que nous avons adoptées dans les conseils précédents, qui déterminent les différentes règles de calcul qui nous permettent d'arriver aux montants qui nous sont proposés ce soir à l'adoption. Nous avons trois montants. Une dotation d'investissement de 421 200 €, une dotation d'animation locale de 1 000 302 € et une dotation de gestion locale de 14 699 321 €. Ce qui fait un montant supérieur à 16 millions pour l'état spécial 2020 : 16 120 823 €.

La dotation d'investissement de 421 200 € se divise en deux parties. Une sert à financer les opérations de travaux sur l'équipement de proximité, les équipements gérés par le conseil de Paris et sur la voirie publique, dans la limite de 355 088 € pour l'année 2020. Elle comprend également, c'est important et je vois dans le public beaucoup de conseillers de quartier, les crédits qui sont mis à disposition des conseils de quartier en investissement. Ils seront à hauteur de 8 264 € par conseil. C'est une somme modeste, mais qui, sur l'ensemble des conseils de quartier, s'élève à 66 112 €. Nous prendrons un pourcentage sur cette dotation d'investissement pour le budget participatif. Ce n'est pas l'objet de la délibération, mais c'est pour citer les enveloppes sur lesquelles nous pouvons travailler.

La dotation animation locale a pour objet de financer les dépenses liées à l'information des habitants, la démocratie et la vie locale, en particulier aux activités culturelles. La dotation d'animation locale comprend trois parts. Une première part : les crédits d'animations locales et culturelles pour un montant de 453 899 €. Nous avons déjà eu l'occasion, dans les conseils précédents, d'examiner les règles de calcul

qui permettent d'arriver à ce montant. Il y a les foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal, c'est aussi en fonction de la population, bien évidemment, et des effectifs scolaires de premier degré dans des collèges relevant des politiques d'éducation prioritaire. Ça permet d'arriver à ce montant.

Les crédits destinés au conseil de quartier s'élèveront en 2020 à 3 306 € par conseil, soit un montant total de 26 448 € pour les huit conseils de quartier. Et puis les crédits dédiés aux travaux d'urgence pour 519 955 €. Le montant total de la dotation d'animation locale est légèrement supérieur à 1 million d'euros : 1 000 302 €.

Enfin, la dotation de gestion locale. Elle correspond aux moyens que le Conseil de Paris attribue aux Conseils d'arrondissements pour assurer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont il a la charge en 2020. Les équipements de proximité sont déconcentrés, et c'est la Mairie du 13e arrondissement qui en a la charge. Donc, un montant bien plus conséquent, nous sommes à presque 15 millions d'euros. Nous avons notamment la gestion des équipements d'accueil de la petite enfance pour un peu plus de 3 millions d'euros. Les centres Paris Anim' pour un peu plus de 4 millions d'euros. Les écoles maternelles/élémentaires pour plus de 2,5 millions d'euros. Donc, nous avons ce montant de 14 699 321 €. Il nous est rappelé également que ce budget doit être adopté à l'équilibre, il faut toujours le rappeler, ça fait partie de ce que nous devons respecter. Cet état spécial est adopté dans chaque arrondissement et fera l'objet d'une délibération au sein du Conseil de Paris au mois de décembre. Des interventions ? Je soumetts au vote l'état spécial, donc la délibération 13 2019 13. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'état spécial est adopté.

POUR : 25 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2019 DAC 803 – Subventions (1500 €) à l'association XIII en Scène sur proposition de la mairie du 13e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Éric, pour cette présentation. Merci pour votre vote. Nous allons passer aux délibérations culturelles. Notre ordre du jour étant un peu modifié en fonction d'un certain nombre d'absences en raison des vacances scolaires, je ne me souviens plus qui remplace Philippe Moine ? Emmanuel Coblenca. Je lui laisse la parole pour la DAC 803.

Emmanuel COBLENCA : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, notre collègue Philippe Moine ne pouvant être présent, je vous prie d'ailleurs de bien vouloir l'en excuser, c'est moi qui présenterai ces quatre projets de délibérations qui portent sur la vie culturelle dans notre arrondissement. La première, la DAC 803, porte sur une subvention à l'association « XIII en Scène ». Elle a été fondée en 2013, et crée des pièces de théâtre et des ateliers de découverte au théâtre. Ses projets pour 2019 et l'avenir sont notamment la poursuite d'ateliers théâtre autour de l'œuvre de Marcel Pagnol et d'Anton Tchekhov. Ce qui est intéressant dans leur activité, c'est que cette association propose au public de venir échanger avec les comédiens à la fin des pièces. C'est donc une association autour du spectacle vivant, et la subvention qui vous est proposée est d'un montant de 1500 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Édith Gallois.

Edith GALLOIS : Oui, pour me réjouir de cette subvention. C'est marrant, là, tout paraît très simple. En fait, pendant des années, ce fut très compliqué d'avoir une subvention pour cette association. Je m'en réjouis, et je ne vais pas commenter davantage. Ce ne serait pas forcément de bon aloi, soyons-le pour ce début de conseil d'arrondissement. Je voudrais ajouter que ce sont des acteurs amateurs, mais de très grande qualité. Ils produisent des pièces de très grande qualité. Je vous remercie pour eux.

M. LE MAIRE : Exactement. Nous nous retrouvons dans vos propos. Pas d'autre demande d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 808 – Convention d'occupation du domaine public avec l'association A.P.A.C.S./Théâtre 13 Seine situés 30 rue du Chevaleret (13e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la suivante pour l'association Bétonsalon, avec toujours Emmanuel Coblenca.

Emmanuel COBLENCÉ : Oui, la DAC 808 porte sur une convention d'occupation du domaine public. C'est avec l'association « A.P.A.C.S. » et sur le « Théâtre 13 Seine ». C'est effectivement une association que l'on connaît très bien. Le « Théâtre 13 Seine », vous le savez, est situé 30 rue du Chevaleret. Il dispose d'une salle de répétition et d'une salle de spectacle qui peut accueillir 224 spectateurs. C'est une association très importante pour l'animation culturelle et théâtrale de nos quartiers. La convention qui vous est proposée serait consentie pour une période d'un an et six mois et serait assortie du versement d'une redevance de 1200 € par an.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur le Théâtre 13 ? Je n'en vois pas, on va faire voter la délibération DAC 808. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 243 – Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite établie entre la Ville de Paris, l'État (DRAC) et l'association Bétonsalon (13-15e)

M. LE MAIRE : J'avais un peu anticipé, donc nous passons cette fois-ci vraiment à Bétonsalon avec la DAC 243.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci. Effectivement, la DAC 243. Cette fois-ci, c'est le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite établie entre la Ville de Paris, l'État et l'association « Bétonsalon ». Cette association, que tout le monde ici connaît très bien, dont les projets sont soutenus et suivis depuis de très nombreuses années par la Ville de Paris et l'État. C'est une association qui gère aujourd'hui deux espaces culturels à Paris. L'un est situé dans le 15e arrondissement, et le second, un centre d'art et de recherche, est situé au cœur de l'université Paris Diderot dans notre arrondissement. Quelques mots sur les activités de « Bétonsalon », mais j'irai très vite, car beaucoup de monde ici la connaît. Ils agissent surtout autour de l'organisation de grandes expositions d'art dans l'arrondissement, avec tout un tas d'événements qui peuvent y être associés. Des conférences, des performances, des tables rondes, des séminaires, etc. Également un programme intéressant de résidences d'artistes et des

actions de sensibilisation à l'art contemporain, notamment en direction des publics scolaires. Donc, une association très engagée autour de l'art contemporain. Et pour aider, justement, cette association à inscrire son travail dans le temps long, il nous est proposé de renouveler leur convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville, l'État et cette association.

M. LE MAIRE : Merci, Emmanuel. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous allons la faire voter tout de suite. DAC 243, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAC 573 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Limpens 18 boulevard Auguste Blanqui (13e)
--

M. LE MAIRE : Nous passons à une délibération qui concerne l'apposition d'une plaque commémorative.

Emmanuel COBLENCÉ : Effectivement. Pour la DAC 573, il s'agit d'une plaque qui viendrait rendre hommage à la famille Limpens. Je ne sais pas si je prononce bien leur nom de famille, veuillez m'en excuser. Un hommage à Constantin Joseph Limpens et sa famille. Il est né en 1897 et est entré à l'école Estienne. D'ailleurs, la plaque serait apposée au 18 du boulevard Blanqui, à l'adresse de cette école. Il y est entré pour étudier la composition typographique, il a ensuite ouvert plusieurs imprimeries. Il s'est illustré pendant la Deuxième Guerre mondiale, car il est entré en résistance dès le mois de janvier 1941. Il y a beaucoup d'affiches, notamment des affiches du parti communiste pour l'insurrection de Paris, qui sont sorties de ses presses pendant la guerre et pendant la résistance. Il a également fabriqué de faux papiers, hébergé d'autres résistants, des juifs, des parachutistes américains... Il s'est illustré pendant cette période. Il a ensuite repris une activité d'imprimeur avec notamment sa femme et son fils. Le texte de la plaque commémorative qui nous est proposée pour le 18 boulevard Blanqui serait le suivant : « En hommage à Constantin Joseph Limpens, ancien élève de l'école Estienne. À son épouse Céline et son fils Pierre, imprimeurs, pour leur action dans la résistance, pour leur contribution à la Libération ».

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Allez-y.

Edith GALLOIS : Propos inaudibles 0:13:21

M. LE MAIRE : C'est un raccourci un peu rapide, mais il se trouve qu'effectivement il y avait un certain nombre de communistes qui étaient résistants.

Francis COMBROUZE : Je n'ai pas entendu, Édith, qu'avez-vous dit ? Je n'ai pas entendu. Des propos anticomunistes habituels. Nous le notons, nous le déplorons, Madame Gallois. Essayez de changer un petit peu.

M. LE MAIRE : J'en profite pour dire que nous venons de rendre hommage à un autre résistant, mais d'une autre manière, et d'une bien belle manière. Nous avons fêté son centenaire. Il s'agit de Pierre Barrucand, un ancien élu du 13e, radical, pas communiste. Madame Gallois ne m'en fera donc pas le reproche. Peut-être même légèrement anticomuniste, d'ailleurs. Mais il avait beaucoup d'autres qualités. Ce serait la meilleure réponse que je pourrais faire à Madame Gallois. Avons-nous voté la délibération ? Pas encore. Je vais la faire voter. DAC 573, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée. Il y a deux abstentions. Je ne comprends pas bien pourquoi, mais vous nous le direz peut-être un jour.

POUR : 24 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DPE 14 – Subventions (74 080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets

M. LE MAIRE : Je passe la parole à Danièle Seignot pour présenter la DPE 14 concernant des subventions et conventions avec des associations qui œuvrent pour la prévention des déchets.

Danièle SEIGNOT : Monsieur le Maire, je vous remercie. En juin 2014, le Conseil de Paris adoptait à l'unanimité un vœu positionnant la Ville de Paris sur une trajectoire zéro déchet, constituant ainsi l'un des axes majeurs en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique. En juin 2019, vous et le Conseil de Paris avez adopté une délibération décidant d'attribuer des subventions aux associations gestionnaires de recycleries et d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes. Or, des associations autres que les recycleries œuvrent également sur le territoire parisien à la prévention et la réduction des déchets. C'est pourquoi des soutiens supplémentaires de la Ville de Paris à ces structures permettraient d'étendre ces actions menées au bénéfice des citoyens en faveur du zéro déchet, et ainsi de participer plus amplement à la stratégie municipale. Il est donc proposé de subventionner six structures qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour mettre en œuvre leur action ou accompagner le développement de leur activité.

Elles s'orienteront selon trois axes. Le premier, c'est restreindre l'usage des produits plastique et l'usage unique. Il est donc proposé de soutenir les trois associations suivantes : le Point d'Information et de Médiation MultiServices, PIMMS, dont l'objectif est d'intervenir auprès des différents publics, afin de les encourager à remplacer l'eau achetée en bouteille par de l'eau en robinet. Cette association interviendra plus particulièrement dans le 13e arrondissement. Des médiateurs viendront auprès des habitants lors des marchés, etc. La deuxième association qui travaillera en faveur de la réduction des plastiques, c'est Bas les Pailles, son nom seul suffit à résumer le cœur de sa mission. La troisième association, c'est Surfrider, qui est connue par beaucoup d'entre vous. Elle protège, sauvegarde les océans et lutte contre les déchets plastiques.

Le deuxième objectif de ces associations est d'allonger la durée de vie des produits. Il est donc proposé de soutenir l'association Halte à l'Obsolescence Programmée, son nom représente son objectif. Et Cyclofficine, qui a pour but de promouvoir l'usage du vélo en ville et également le travail d'entretien. Elle sensibilisera les habitants parisiens à la culture du vélo et à l'apprentissage de la mécanique du cycle. C'est d'ailleurs Cyclofficine que nous avons sollicité pour nous aider, et sur laquelle nous allons nous appuyer, pour les mercredis des jeunes et pour transformer la rue de l'Interne-Loeb. Nous avons un espace qui pourra être utilisé pour faire du cyclisme. Le troisième objectif, c'est d'accompagner les projets zéro déchet, grâce notamment à l'association Pik Pik. Depuis 2008, elle œuvre pour la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement. Elle travaille notamment sur un projet de rue zéro déchet dans le 10e arrondissement. Je vous demande donc de bien vouloir délibérer et autoriser la Ville à donner à ces associations une subvention de 74 080 € au total.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Gallois ?

Edith GALLOIS : Bien sûr que nous sommes absolument favorables à ces associations qui œuvrent pour la prévention des déchets, et en particulier pour le recyclage. Danièle, vous l'avez rappelé, en 2014, la Maire de Paris avait proclamé que la capitale deviendrait un territoire zéro déchet. Et en 2017, on n'en

était qu'à 20 %. Je voudrais juste ce soir regretter à quel point tout ça est très lent, alors qu'il est possible d'aller très vite. Quand on voit l'exemple donné par San Francisco, ils sont arrivés à 80 % de recyclage de leurs déchets et devraient atteindre les 100 % dans les prochaines années. Tout ça ayant été fait en quelques années. Idem pour la ville de Milan qui a commencé en 2011 et qui en est déjà, cinq ans plus tard, à la moitié de déchets recyclés. Tout ça pour dire qu'à Paris, je trouve que nous sommes un peu trop lents. Mais bien sûr que nous allons voter ces subventions.

M. LE MAIRE : Vous avez failli prononcer le mot « enfouissement ». Il y a des analyses parfois très critiques sur le fait que San Francisco pratique l'enfouissement à très grande échelle. Je ne sais pas si ce que j'ai lu était vrai, mais visiblement, la politique de San Francisco, qui présente bien des avancées, peut être critiquée aussi. Nous allons poursuivre. DPE 14, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 134 – Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 134. Il s'agit de subventions en nature à des associations qui s'occupent de jardins partagés, avec des récupérateurs d'eau et des oyas. Tu vas nous expliquer ce que c'est, ce sont des espèces de grandes cruches en céramique, en argile ?

Danièle SEIGNOT : En céramique microporeuse. Je serai assez brève là-dessus, nous savons tous que l'eau est un bien rare et précieux qu'il convient de préserver en s'engageant à agir dans tous les gestes du quotidien. Notamment en ce qui concerne les jardins partagés, favoriser l'utilisation des eaux de pluie permet d'économiser l'eau en limitant la consommation et représente un moyen de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à l'importance de la préservation. Dans le cadre du budget participatif, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juin 2019 auprès des jardins partagés pour connaître leurs besoins en récupération d'eau et en oyas. 78 jardins partagés ont répondu, dont d'eux dans le 13e. Le Jardin d'Abel au square Le Gall, qui bénéficiera ainsi de 12 poteries microporeuses de 1,5 L, et le Jardin Malin, rue Franc-Nohain. C'est dans le square Clara-Zetkin. Il bénéficiera d'un récupérateur d'eau et de 12 poteries microporeuses de 1,5 L. Le montant total pour ces 78 jardins partagés de cette subvention en nature est de 23 500 €. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? Si, toujours Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Propos inaudibles 0:22:03

M. LE MAIRE : Pour les jardins partagés, les récupérateurs d'eau et les oyas. Exactement, de la terre cuite, de l'argile. Il y a beaucoup de jardins partagés, Monsieur Combrouze.

Danièle SEIGNOT : 78 jardins partagés. Il y a des récupérateurs d'eau en plastique et des oyas en argile. Je sais, j'ai prononcé le mot « plastique », je suis confuse. Mais effectivement, il faut aussi des récupérateurs d'eau.

M. LE MAIRE : Alors DEVE 134, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 154 – Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e) et de stades (13e)

M. LE MAIRE : DEVE 154 maintenant avec la question de l'entretien de la petite ceinture ferroviaire.

Danièle SEIGNOT : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération tout ce qu'il y a de plus classique. Nous renouvelons très régulièrement les conventions avec ces entreprises d'insertion qui entretiennent la petite ceinture dans le 13e arrondissement. C'est particulièrement l'association Études et Chantiers. Je vous demande de bien vouloir autoriser la Ville à signer les conventions correspondantes.

M. LE MAIRE : Oui, une délibération annuelle habituelle. Pas de demande d'intervention ? Je la soumetts à vos voix, DEVE 154. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 153 – Subventions (80 000 euros), conventions et avenants avec 11 associations dans le cadre du Plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux délibérations Politique de la Ville avec Laurent Miermont. On va commencer par la DDCT 153, avec une série de conventions sur des associations qui œuvrent dans les quartiers populaires parisiens.

Laurent MIERMONT : Tout à fait, Monsieur le Maire. En ce qui concerne cette délibération, nous avons seulement une association du 13e qui est concernée. Il s'agit du « *Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement* », pour son projet intitulé « Le tri et la récup' ça se passe dans mon quartier ». L'objectif est de responsabiliser les habitants aux réalités environnementales en les amenant à respecter leur environnement proche, via des interventions éducatives, ludiques, au pied des immeubles, dans les centres culturels et sociaux, dans les centres Paris Anim', les établissements scolaires, etc. C'est une subvention de 1000 €.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de remarques particulières ? DDCT 153, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 158 – Avenants à 26 Conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires

M. LE MAIRE : Autre série de conventions pluriannuelles, c'est la 158.

Laurent MIERMONT : Tout à fait. Un certain nombre d'associations structurantes au regard de la Politique de la Ville sont partenaires de la Ville de Paris via des conventions pluriannuelles. Or, un certain nombre de ces conventions pluriannuelles sont échues en 2019. Comme vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2020 risque d'être un peu compliquée, l'administration et l'adjointe Colombe BROSSEL se sont dit que ce serait peut-être une bonne idée de s'épargner toutes ces tracasseries en mettant en place un avenant d'une année pour ces quelques associations dont la convention est échue en 2019. Comme ça, elles seront tranquilles en 2020 et leurs financements seront sécurisés. Au 13e, il s'agit de « *l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles* », l'AFIF, qui œuvre sur la Place Souham, les Ateliers Pluriculturels, le Centre Alpha Choisy, Courant d'Art Frais, et Macao Ecriture.

M. LE MAIRE : Cela me semble effectivement de bonne politique. Pas de demande d'intervention ? DDCT 158. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

2019 DPSP 13 – Subventions (79 207 euros) et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019

M. LE MAIRE : Nous passons à la DPSP avec le dispositif aussi bien connu Ville Vie Vacances.

Laurent MIERMONT : Tout à fait, Monsieur le Maire. Pour ce qui concerne le 13e arrondissement, nous avons deux associations. La première, c'est « *Origines* ». Elle est en train de structurer un super projet pour le secteur Oudiné/Bédier. Elle va bientôt emménager dans le nouveau local de Paris Habitat, celui qui se trouve en entresols rue Regnault et qui est entièrement rénové. Elle mettra en place un certain nombre d'actions, dont celle-ci au titre du VVV pour les périodes de vacances scolaires d'été. Période durant laquelle Origines s'est déjà distingué cet été en faisant notamment des comédies musicales, des actions ludiques, culturelles à destination des enfants qui ne peuvent pas partir en vacances, car leurs familles sont trop pauvres. On reconduit ça pour le VVV 2020.

Le deuxième, c'est « *Aventure Kacila* », c'est une association qui opère dans le secteur Peupliers/Rungis/Brillat. Elle a mis en place quelque chose de très original. Il s'agit pour un certain nombre de jeunes filles et garçons de ce secteur de participer à une collecte de fonds, afin de pouvoir organiser un voyage humanitaire de construction d'équipements à vocation sanitaire et sociale en Indonésie. Pour leur donner un petit coup de fouet, pour les aider au démarrage dans cette action, la Ville leur donne 4 000 €. À charge pour eux, ensuite, de réunir les 15 000 € restants pour mettre en place cette action humanitaire en Indonésie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DPSP 13, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée. Effectivement, l'association « *Kacila* » a déjà organisé plusieurs voyages de ce type-là, et notamment pour construire une école au Sénégal.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 229 – Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 229. Nous passons au dispositif Paris Jeunes Vacances. C'est Vincent Boulet qui le rapporte.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la tranche 2020 de financement du dispositif Paris Jeunes Vacances qui, je le rappelle, est un dispositif de la Ville de Paris permettant d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'autonomie, en l'occurrence ici pour concrétiser un projet de vacances autonomes, dans un contexte où un tiers des jeunes Parisiens ne part pas en vacances. C'est un dispositif qui rencontre un succès assez important. Il se traduit par le fait de délivrer sur un projet précis et budgété un chèque de 100 €, voire deux chèques de 100 € sur conditions de ressources pour les allocataires du RSA ou les bénéficiaires de la CMU, par exemple. Des chèques alloués par un jury transparent regroupant les représentants des structures relais des partenaires jeunesse de la mairie d'arrondissement et de l'Hôtel de Ville. Pour 2019, le 13e avait bénéficié de 123 chèques de 100 €. Et pour 2020, dans la délibération proposée, le 13e bénéficiera de 124 chèques de 100 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Gallois ?

Edith GALLOIS : Bien sûr, ce sont de très bonnes dispositions. Mais j'ai une petite question, excusez-moi, peut-être que vous venez d'y répondre sans que je comprenne. La totalité de l'enveloppe, car c'est une enveloppe générale pour tous les arrondissements de Paris, de 2018 n'a visiblement pas été totalement dépensée. Il peut y avoir une compensation entre arrondissements. Ma première question est la suivante : est-ce que le 13e a tout dépensé ? J'imagine que oui.

Vincent BOULET : Oui.

Edith GALLOIS : En principe, il y a une répartition. Si le 16e ne dépense pas tout, ça peut profiter au 13e. Ma deuxième question est plutôt un regret. Nous connaissons les résultats de 2018 et l'on nous demande de voter le budget pour 2020, mais on ne connaît pas l'enveloppe de 2019. Or, il pourrait y avoir une fluctuation des demandes qui serait faite. Ça peut varier d'une année à l'autre. C'est un regret que l'on ne connaisse pas le budget 2019.

Vincent BOULET : Sur l'enveloppe 2020, je donnais bien les chiffres de 2019. Donc : 123 chèques 2019, 124 chèques 2020. Pour ce qui est de 2019, l'intégralité des chèques a été dépensée.

M. LE MAIRE : Il y a eu régulièrement des redistributions au niveau parisien, qui ont bénéficié au 13e. Nous avons fait une session de jury supplémentaire. Je vais vous faire voter cette délibération pour Paris Jeunes Vacances. DJS 229, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DILT 7 – Subvention (70 000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DILT 7. Cette fois-ci, cela concerne l'association « 13 Avenir » dont l'avenir, justement, est en grande discussion en ce moment. Je laisse tout de suite la parole à Vincent Boulet.

Vincent BOULET : Oui, l'association « 13 Avenir » est chargée de mettre en œuvre l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les quartiers Oudiné/Chevaleret et Bédier/Boutroux. Pour le 13e arrondissement, son développement est entré dans une bonne dynamique. À la fois pour aller vers l'exhaustivité du fait d'informer l'ensemble des demandeurs l'emploi de longue durée de l'existence de ce dispositif, et de voir dans quelles mesures ils peuvent s'y intégrer. Et d'autre part, de développer l'activité et améliorer le modèle économique et de générer des ressources propres. 13 Avenir a plusieurs axes de développement d'activités. L'un de ces axes concerne les conciergeries pour la population ou les entreprises. Ont été implantés : un comptoir senior rue de Patay, un comptoir dit « conciergerie des familles » rue Duchamp, que nous avons inauguré la semaine dernière avec Monsieur le Maire. Il s'agit ici, en ce qui concerne cette délibération, du comptoir de conciergerie à Bédier situé dans l'immeuble pour le personnel de la Ville de Paris, sur le site administratif Bédier. Le but est de développer cette conciergerie d'entreprise et l'étendre aux autres directions de la Ville de Paris qui sont implantées avenue de France. En sachant que derrière la création brute d'emplois, ces conciergeries permettent également de développer les activités du quartier, les commerçants, les artisans par les activités d'entremise qu'elles peuvent avoir avec eux. L'impact est donc plus important que le nombre brut d'emplois créés qui, pour la totalité de l'expérimentation actuelle dans le 13e, est de 60 emplois.

M. LE MAIRE : Je poursuis les propos que j'avais commencés. Un bilan des 10 territoires français qui participent à cette expérimentation est prévu. Il sera présenté à l'Assemblée nationale pour une décision éventuelle de poursuivre, d'étendre à d'autres territoires. La discussion a démarré, elle a d'ailleurs l'air un peu tendue, entre l'association nationale et les pouvoirs publics. Mais j'ai l'impression, j'espère, que l'on retrouve un peu d'apaisement, car un certain nombre d'assurances ont été données. Madame Lang a demandé la parole.

Anne-Christine LANG : Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur le nombre d'emplois créés. Tu disais 60 emplois créés sur trois ans, car ça fait trois ans que ça a été lancé, c'était fin 2016. Je me souviens qu'à l'époque, on avait eu toutes les peines du monde à avoir les chiffres précis du nombre de chômeurs de longue durée sur le périmètre concerné, même à grosses mailles. Le nombre de personnes qui peuvent éventuellement être concernées par cette expérimentation, et donc le nombre de personnes auxquelles le chiffre de 60 peut être comparé. J'aurais voulu savoir si vous aviez plus de visibilité sur le nombre total de chômeurs de longue durée potentiellement concernés ? En gros, si Pôle emploi a finalement réussi à les transmettre ? Et d'autre part, sur la question des ressources propres. L'idée, au bout d'un moment, c'est quand même de prouver, et c'est tout l'enjeu qui a donné lieu à quelques polémiques la semaine dernière, que ces activités peuvent être rentables, ou du moins que la participation des pouvoirs publics peut aller en diminuant. Avez-vous une idée de la façon dont ça a évolué ? Et dernière question sur l'évaluation, je crois qu'il y avait un laboratoire de recherche associé à l'expérimentation du 13e. Je voudrais savoir comment ça se met en place.

Vincent BOULET : En ce qui concerne le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée des deux quartiers concernés, Pôle emploi l'estime à peu près à 300. En sachant que dans ces 300, tous ne sont pas employables immédiatement. Entre ceux que l'on a du mal à contacter, d'une part, et ceux qui, pour des problèmes autres, ne sont pas employables dans le cadre d'un CDI immédiatement. Il ne s'agit pas de créer 300 emplois à la fin, la jauge est plutôt fixée entre 120 et 150 créations d'emplois dans ce périmètre. Pour répondre à votre seconde question, les ressources propres de « 13 Avenir » sont en train de se développer. Le chiffre d'affaires des activités, en tout cas les estimations, font en sorte qu'entre fin 2018 et ce que l'on peut estimer à fin 2019, il va quadrupler. Nous sommes quand même partis vers un développement des ressources propres de l'expérimentation dans le 13e. Et pour répondre à votre troisième question, cette évaluation est en cours. On aura bientôt, je pense, les résultats qui seront d'ailleurs fournis au dossier pour l'éventuelle reconduite au niveau national.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Marie le Guen avait demandé la parole.

Jean-Marie LE GUEN : Dans cette affaire, je crois qu'il faut vraiment avancer avec des idées à peu près claires. Effectivement, il y a une polémique sur les territoires zéro chômeur sur des bases qui, à mon avis, ne sont pas justes. À savoir de considérer essentiellement l'aspect économique et budgétaire, et non pas l'ensemble des résultats de cette expérimentation. Par ailleurs, les chiffres sont aussi relativement contestables. Comme nous avons été très heureusement choisis dans le 13^e arrondissement pour être un de ces lieux d'expérimentation, et ça correspond quand même à des résultats humains, sociaux, et à des coûts qui sont extraordinairement raisonnables, et à partir du moment où il y a une polémique et une volonté de déstabiliser ce type de politique, je pense que non seulement on devrait se satisfaire, mais on devrait le faire savoir. Je suggère que le Conseil du 13^e arrondissement vote une résolution donnant son attachement à cette expérimentation, et éventuellement poussant à sa généralisation. En tout cas, son attachement à ce qu'elle se pérennise dans le 13^e arrondissement.

M. LE MAIRE : C'est une très bonne idée, on va pouvoir présenter un vœu au prochain Conseil. C'est une très bonne idée, je la reprends à mon compte. En effet, ce qu'il faut regarder, c'est d'une part les subventions publiques. Il s'agit de mobiliser l'argent qui était donné pour indemniser le chômage. Et aussi le devenir du quartier. Ces deux conciergeries dont a parlé Vincent sur les seniors et sur les familles, apportent des offres nouvelles qui n'existaient pas préalablement et qui changent l'ambiance du quartier. Peut-on chiffrer pécuniairement le fait de changer l'ambiance dans un quartier ? Ça, c'est un beau débat. Mais c'est un peu tout cela, cette expérimentation. Oui, Frédéric Benhaim ?

Frédéric BENHAIM : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste rappeler que le dispositif a été lancé au départ à l'unanimité à l'Assemblée Nationale. Il s'agit bien d'une expérimentation, il faut le garder à l'esprit. On met en œuvre quelque chose que nous sommes en train de tester, on va donc en tirer des enseignements dans le 13^e arrondissement, mais aussi dans d'autres territoires en France. Je voulais le rappeler, parce que je pense qu'il faut que l'on ait un regard collectif et pas nécessairement partisan sur la question. Au départ, c'est une démarche qui était justement unanime sur le plan politique, qui visait à essayer de voir comment expérimenter de nouvelles solutions face au chômage de longue durée. Je pense qu'il faut garder cet état d'esprit.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Baptiste Olivier a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci Monsieur le Maire. Effectivement, merci pour ces chiffres qui sont très loin de ce que l'on peut attendre d'une évaluation de politique publique. Mais ça, on l'aura, je l'espère, avant de voter éventuellement cette résolution. Moi, je considère que face à un mal très profond qui est la cause d'autres maux qui en sont la conséquence, le chômage de longue durée, le rôle des pouvoirs publics est de tout tenter. C'est pour cela que cette expérimentation m'apparaît nécessaire. Je trouve que 60 emplois créés, si c'est bien le cas, sur 300, c'est déjà pas mal. Il faut effectivement s'assurer de leur pérennité, c'est pour cela que nous avons envie de voter favorablement. Mais dans l'attente aussi d'avoir des éléments de bilan plus concrets que j'espère avoir dès que possible. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Lang ?

Anne-Christine LANG : Je voulais simplement terminer en disant que les retours et les échos que l'on avait du ministère du Travail nous amenaient quand même à l'optimisme. Et les échos que j'ai pu avoir du cabinet de Madame Pénicaud nous laissent quand même penser que cette expérimentation va non seulement être prolongée, mais également être développée pour finir sur une note d'optimisme.

M. LE MAIRE : Si c'est le cas, nous nous en réjouissons tous, évidemment. On va donc préparer ce vœu pour la prochaine séance. Je sou mets donc à vos votes la délibération DILT 7. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, comme à l'Assemblée nationale, c'est merveilleux.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DDCT 143 – Subventions (177 816 euros), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

M. LE MAIRE : DDCT 143, c'est Éric Offredo qui la rapporte en lieu et place de Geneviève Dourthe.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de conventions et avenants aux associations qui portent des emplois d'adultes relais dans les quartiers Politique de la Ville. Ils viennent en complément pour accompagner les personnes qui sont chômeurs de longue durée, il y a un petit lien avec la délibération précédente. Ce dispositif est ancré de longue date, il a été créé en 2000. C'est un dispositif national avec un financement national. Mais depuis 2002, la Ville de Paris participe au financement de ces adultes relais à hauteur de 4 700 € par équivalent de temps plein sur une année pleine, avec un prorata temporis. Dans le 13e il y a 50 postes en tout, mais 4 associations sont concernées pour l'année 2019 : l'association « Femmes Initiatives », la régie de quartier « Tela 13 », « Moi et mes enfants », et le réseau « Môm'artre » pour un total de 11 750 €. Deux associations en poste sur l'ensemble de l'année, et deux dont la convention a été renouvelée à partir du 1er octobre. Cela explique le montant un peu plus faible. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette délibération. DDCT 143, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DFPE 206 – Resserrer les liens familles/école/collège – Subventions (156 750 euros) à 22 associations pour leurs actions dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e

M. LE MAIRE : La suivante concerne les liens qui peuvent être établis entre les familles, les écoles et les collèges. C'est la DFPE 206.

Éric OFFREDO : C'est la DFPE DASCO 206, donc c'est une double direction qui porte cette délibération. Ce sont les subventions à 22 associations pour leurs actions dans la stratégie de faire le pari des enfants et des familles. Avec plusieurs priorités : permettre à tous les enfants de bien grandir et s'épanouir à Paris, accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et les aider à concilier leur vie familiale, professionnelle et personnelle. Et construire une ville inclusive pour les enfants et les familles. Les actions de parentalité sont importantes pour la socialisation. C'est vrai que l'on a besoin d'avoir un regard particulier. Il y a un regard institutionnel, mais aussi un regard associatif. L'objet ici est de soutenir deux associations du 13e : l'association « APASO » qui s'appelle « l'Association Pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation », pour son projet intitulé « Espace Famille ». Il est proposé d'accorder une subvention de 4 000 €. Et pour l'association « Osez la Médiation » pour son projet « Paris Collèges Familles ». Une première subvention de 1 050 € sera accordée par la DFPE, la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, pour son intervention auprès du collège Camille Claudel. Deux autres subventions de 1 750 € chacune lui seraient accordées, cette fois-ci au titre des affaires scolaires, pour ses interventions auprès des collèges Camille Claudel et Elsa Triolet.

M. LE MAIRE : Merci. Un membre du Conseil souhaite-t-il intervenir sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la soumetts à vos voix. DFPE et DASCO 206, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 92 – Divers collèges parisiens-Subventions (15 650 euros) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens »

M. LE MAIRE : Nous passons aux délibérations qui concernent cette fois-ci les écoles et les collèges. C'est une forme de suite à ce que vient de dire Éric Offredo, un dispositif que vous connaissez depuis longtemps, il s'agit d'« Action collégiens ». C'est Dorothée Collet qui la rapporte. DASCO 92.

Dorothée COLLET : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 650 € à 41 collèges parisiens dans le cadre de ce dispositif. Dans le 13e, quatre collèges sont concernés : Camille Claudel, Évariste Galois, Thomas Mann et Elsa Triolet. Le montant de la subvention pour chacun de ces quatre collèges est de 350 €.

M. LE MAIRE : Ils font un travail tout à fait remarquable depuis de nombreuses années dans le 13e. Je pense que toutes celles et ceux qui le connaissent ne peuvent que s'en louer. DASCO 92, pas de demande d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 109 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (49 556 euros), subventions d'équipement (80 650 euros)

M. LE MAIRE : DASCO 109. Il s'agit cette fois-ci des dotations complémentaires pour un certain nombre de collèges.

Dorothée COLLET : Il est proposé d'attribuer une dotation complémentaire de fonctionnement de 49 556 € répartie entre huit collèges. Pour le 13e, le montant attribué au collège Camille Claudel est de 3 956 € pour l'élagage des arbres.

M. LE MAIRE : Oui, c'est la période. Pas de demande d'intervention ? DASCO 109, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 111 – Collèges publics parisiens – Subvention (428 107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges

M. LE MAIRE : DASCO 111, cette fois-ci nous touchons au budget participatif au sein des collèges.

Dorothee COLLET : Tout à fait. Il est proposé d'octroyer une subvention d'investissement aux collèges parisiens, dans le cadre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien, pour le projet « De l'art pour nos enfants » d'un montant total de 428 107 €. Pour le 13e, la subvention accordée au collège Moulin des Prés est de 40 000 € pour l'année 2019. Le thème choisi par le collège est « Un collègue 2.0 », et le projet est « Création numérique ».

M. LE MAIRE : Merci. Une demande d'intervention, Madame Gallois.

Edith GALLOIS : Sur le principe, évidemment, nous sommes totalement favorables aux budgets participatifs des collèges. On ne met pas du tout non plus en doute ce qu'il se passe dans le 13e arrondissement. Mais il me semble que, d'une manière générale, une question se pose tout de même sur ce budget participatif qui pourrait, dans certains arrondissements, pallier en réalité la carence d'équipements qui relèverait du budget général dans certaines écoles ou dans certaines classes. Nous voyons par exemple que le budget participatif pourrait parfois servir à l'achat de mobilier extérieur pour les cours de récréation, l'éclairage des salles, des choses comme cela. Il nous semble quand même que là, franchement, il y a une petite déviation de l'origine du budget participatif qui sert aussi pour rendre les établissements plus agréables. Mettre un banc dans la cour de récréation ne relève pas franchement strictement du budget général au titre de l'équipement collectif des collèges. C'est une réflexion qui est importante de faire. Le budget participatif des collèges est une avancée démocratique et peut-être une manière d'inciter les jeunes collégiens à s'intéresser davantage à la vie publique et la vie politique locale de leur arrondissement. Il ne faudrait pas qu'ils soient déçus par la suite de la destination donnée à ce budget. On sait malgré tout qu'il y a quand même un petit limage qui se fait. Ce qui est décidé par les collèges passe ensuite par plusieurs strates. En réalité, 40 % des propositions sont écartées de tous les projets votés. C'est bien normal, mais la proportion nous paraît assez importante. Si ce n'est pas le cas pour ce que vous venez de nous annoncer dans le 13e arrondissement, et je m'en réjouis très sincèrement, je pense qu'il est quand même important de faire cette remarque au niveau général.

M. LE MAIRE : Comme vous l'avez souligné, ce n'est pas du tout le cas ici. La façon dont Dorothee Collet l'a présenté est très claire. Il n'y a pas de cas où le budget participatif supplée à des investissements qui n'auraient pas lieu. J'aimerais rebondir de manière plus générale sur le budget participatif, vu le volume que l'on nous donne, que l'on accorde et que l'on alloue dans le 13e arrondissement depuis le début. Nous avons fait le choix depuis le début de la mandature de mettre le curseur au plus haut. J'imagine que peut-être quelques arrondissements l'on fait aussi. Il y en a certains qui ont varié dans le temps. Nous avons fait le choix de donner le maximum. En même temps, je rappelle que l'Hôtel de Ville a accordé 2 € supplémentaires, c'était 1 et c'est passé à 2. Ça nous a permis d'accroître largement le budget alloué aux équipements du 13e. Là, effectivement, on touche à autre chose, à des priorités choisies par les habitants. Évidemment, il peut y avoir des projets originaux. D'ailleurs, un certain nombre de voies nouvelles ont été ouvertes grâce au budget participatif. Il y avait également des choix de priorités qui ont été donnés aux habitants, et ils s'en sont servis comme tels. Nous l'avons notamment vu dans le domaine scolaire, c'est le cas ici. Il y a eu des correctifs qui ont été faits, et qui ont d'ailleurs été dans le bon sens, avec des investissements beaucoup plus importants, notamment concernant les lieux de restauration et la rénovation des salles à manger, des réfectoires. C'est un des lieux marquants fléchés par le budget participatif, et par les parents d'élèves qui s'en sont emparés. Je laisse la parole tout de suite à Anne-Christine Lang.

Anne-Christine LANG : Nous aurons l'occasion de revenir beaucoup plus longuement sur la question du budget participatif et sur ce que nous sommes nombreux à considérer comme son dévoiement dans d'autres cadres. Mais pour poursuivre ce qui vient d'être dit, il y a effectivement une inquiétude, une préoccupation, une interrogation sur le détournement de ce qui devrait être le budget participatif. En définitive, il sert à entretenir les équipements de proximité, alors que c'est précisément le budget général de la ville qui devrait les entretenir. Quand on voit le budget participatif du 13e arrondissement et qu'on lit par exemple que « 454 400 € sont consacrés à l'équipement du conservatoire », ou que « 450 000 € du budget participatif du 13e arrondissement est consacré à rendre les toilettes confortables et adaptées pour nos enfants dans les écoles », on se dit que nous sommes dans une situation assez incompréhensible. Évidemment, toutes ces dépenses-là n'ont strictement rien à voir avec un budget participatif. Elles devraient être prises en charge par le budget de fonctionnement de la Ville.

M. LE MAIRE : Pour commencer, ce n'est pas du budget de fonctionnement, mais d'investissement. Marie-Pierre de la Gontrie.

Marie-Pierre DE LA GONTRIE : C'est un débat intéressant qui a commencé à émerger depuis quelque temps, l'interrogation est légitime. Je me suis consacrée à cela il y a longtemps, j'étais première adjointe en charge de la démocratie locale. Je m'en souviens bien, on n'était absolument pas dans des démarches aussi massives en termes de montant concernant la possibilité, notamment pour les conseils de quartier, de faire un certain nombre de choix. On rencontrait toujours cette interrogation des conseils de quartier. Ils ne dépensaient pas leur budget, à l'époque. Ils disaient : « Au fond, ce n'est pas à nous de payer ». Je me souviens d'avoir dû leur expliquer que c'était de l'argent public. Je reviens à l'interrogation faite par Anne-Christine Lang. Peut-être qu'il y a une incompréhension de ce qu'est le budget participatif. Quand on atteint des montants aussi considérables que ce qui est désormais fait par la Ville, on se tourne vers les habitants pour leur demander de choisir un certain nombre de projets. Quand on voit la liste des projets qui ont été proposés, j'ai évidemment regardé celui du 13e, mais également partout dans Paris, on ne peut pas tout financer. On leur demande de hiérarchiser leurs préférences. On arrive à des choix qui, dans l'absolu, pourraient être des opérations financées par la collectivité publique. Sauf que l'on ne peut pas tout financer. Il faut faire des choix. C'est ce que l'on fait en tant qu'élus quand on bâtit un budget, quand on vote telle ou telle priorité. Je vois que je fais réagir ma collègue... Pour l'exemple des toilettes, il y a des toilettes. Effectivement, tel groupe de parents ou d'enfants peut souhaiter que ce soit fait. Mais il y a aussi d'autres projets à côté, donc il faut choisir. Je n'ose pas dire « tu », car après tu vas dire que je n'ai pas le droit de te tutoyer.

Anne-Christine LANG : Propos inaudibles 0:58:04

Marie-Pierre DE LA GONTRIE : Bon, alors, « vous ». C'est un secteur que vous connaissez bien. Je l'ai occupé moins longtemps que vous, mais c'est un secteur dans lequel nous avons une litanie, un nombre de demandes considérables de rénovations des équipements. Ça peut être des toilettes. Nous avons un budget qui n'est pas extensible. Tous autour de la table, quelles que soient nos opinions ou nos priorités, nous savons que le budget n'est pas extensible. Comment hiérarchise-t-on ? Je ne sais pas pourquoi tu dis non... Comment revient-on à cette hiérarchisation ? Je trouve que c'est bien de demander aux gens quelles sont leurs priorités. Il y avait toutes sortes de projets proposés, je l'ai vu. Je termine, je suis un peu longue. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas être vigilant. Si au bout du compte ça consiste à faire passer par le budget participatif des choses... Pour le coup, il ne faut pas être manichéen. Je ne pense pas qu'il faille nécessairement regarder ces projets-là comme cela. Au bout du compte, nous avons des collectifs d'habitants qui souhaitent que l'on fasse A et qui aimeraient bien que l'on fasse B. Quand on dit que l'on ne peut pas tout faire, il faut hiérarchiser. C'est aussi une des utilités du budget participatif.

M. LE MAIRE : Jean-Baptiste Olivier a demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Je ne veux pas rentrer dans des duels entre anciens alliés, mais je suis obligé d'intervenir quand même. Le mot « détournement » est un peu fort, mais c'est pour mettre un peu de piquant. Je suis très heureux d'entendre Madame De la Gontrie dire que l'on ne peut pas tout faire.. Une ville qui a vu sa dette multipliée par 7 depuis que vous avez pris le pouvoir... C'est bien de se dire aujourd'hui... Oui, « pouvoir », c'est le mot. Quand on est élu, on prend le pouvoir. Je ne vous visais pas.

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, pas d'interruption. Continuez, Monsieur Olivier.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je suis habitué à ce que l'on interrompe, c'est le jeu après tout. Donc c'est bien d'entendre cela. Je vous rejoins totalement. La démocratie, les budgets participatifs, le fait de vouloir faire participer les citoyens, de faire en sorte qu'ils assument leurs responsabilités dans les choix, c'est quelque chose de très positif. Au début, je trouvais qu'il y avait quelque chose du style : « on vous donne 20 000 € et amusez-vous avec cela ». C'était comme cela quand vous l'avez créé. Je n'étais pas très favorable à ce système-là. Là, je trouve qu'effectivement, arriver devant les citoyens en disant : « Il y a plusieurs possibilités, lesquelles vous paraissent prioritaires ? », c'est une démarche positive qui fait grandir tout le monde. En même temps, je rejoins notre amie et je me dis qu'effectivement... Nous sommes tous amis. Je me dis qu'effectivement, il y a quelque chose d'assez gênant. L'exemple était particulièrement bien choisi, puisqu'il y a un certain nombre d'investissements qui relèvent de l'entretien pur et simple qui devraient être des priorités naturelles. Je pense qu'il faudrait une voie moyenne entre cette situation de faire appel à l'intelligence collective pour faire des choix des priorités, mais en gardant quand même le principe de choix qui ne sont pas des choix de base. À moins de considérer que l'augmentation massive des budgets participatifs ne soit qu'un phénomène de communication pour donner le sentiment que l'on donne beaucoup d'argent à ces budgets pour qu'ils choisissent, alors qu'en fait c'est effectivement un dévoilement d'un budget d'investissement minimal. Merci.

M. LE MAIRE : En tout cas, visiblement, les Parisiens ont positivement sanctionné les choses. Le nombre de votants dépasse tous les ans plus de 200 000, avec des augmentations à deux chiffres à chaque fois d'une année sur l'autre. Il me semble que c'est la meilleure preuve que ce budget participatif intéresse et que les citoyens s'en sont emparés. Si vous voulez bien, on va voter la délibération. DASCO 111, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DASCO 112 – Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021

M. LE MAIRE : Nous poursuivons par le ressort des écoles publiques et c'est toujours Dorothée Collet qui rapporte. Il s'agit de la façon dont sont affectés les enfants en fonction de chacun des quartiers.

Dorothée COLLET : La présente délibération a pour objet de modifier le ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021. Ces modifications de périmètres scolaires proposées pour la rentrée de septembre 2020 visent, comme chaque année, à faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidant dans chaque périmètre, et de les adapter aux évolutions démographiques. Dans le 13e, ces modifications sont proposées suite à des tensions démographiques très localisées. Nous avons le tableau dans la délibération qui présente les écoles maternelles et primaires concernées par ces différentes modifications des ressorts. Il y a très peu d'écoles concernées, je ne les citerai pas toutes pour ne pas être trop longue. Nous avons notamment un exemple, la 44 Enfants d'Izieu qui sera transférée. Ceux qui arrivent rue du Colonel Dominé seront transférés à Auguste Perret pour désengorger. Nous avons également sur Jeanne d'Arc pas mal de modifications. Ceux qui habitent rue des Berges et qui sont actuellement scolarisés à Jeanne d'Arc maternelle, ou au 32,

iront vers Château-des-Rentiers pour une partie, ou vers Domrémy. Et pour les écoles primaires concernées par les changements : également 44 Enfants d'Izieu, Baudricourt 55 A et B, l'école Jeanne d'Arc, et Wurtz.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions sur ce ressort des écoles publiques ? Je n'en vois pas. Vous avez bien compris qu'il y avait un décalage pour faire en sorte que les affectations soient un peu plus équilibrées entre les différentes écoles. Ce ne sont pas des modifications très importantes. Elles interviennent dans le temps ou dans un certain temps. Monsieur, on ne donne pas la parole au public. C'est interdit dans le cadre d'un conseil municipal.

Intervenant extérieur : Propos inaudibles 1:05:30

M. LE MAIRE : Monsieur, c'est interdit. Je serais obligé de vous faire évacuer si vous prenez la parole de force. C'est interdit dans un conseil municipal. Merci. Mais à la fin, je serai à votre disposition. Il n'y a aucun problème. Vous n'avez pas à vous exprimer comme cela dans une enceinte, vous devez la respecter. Je vous respecte, je vous recevrai à la fin de ce Conseil. Mais vous n'avez pas à vous exprimer de cette façon. Alors, nous allons voter la DASSCO 112. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 186 – Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 186 avec les conventions habituelles et annuelles avec chacune des caisses des écoles, et donc la nôtre.

Dorothée COLLET : Tout à fait. Cette présente délibération concerne la signature d'une convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances. La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 et des exercices suivants. Pour rappel, pendant les vacances scolaires, des stages sportifs de cinq jours consécutifs et payants sont organisés pour les jeunes de 7 à 17 ans. Ils comprennent le déjeuner et le goûter. Afin d'assurer la restauration des jeunes inscrits à ces stages sportifs, la DJS fait appel depuis 2003 aux caisses des écoles des arrondissements concernés, à l'instar de la DASSCO pour les centres de loisirs. Ces conventions arrivant à terme, il est donc proposé de signer de nouvelles conventions avec ces 20 caisses des écoles à compter de la fin d'année 2019. Les caisses des écoles assureront la préparation du déjeuner et du goûter pour les stagiaires et leurs moniteurs. Les prix d'un repas avec goûter seront : 8,32 € si le service de restauration a lieu dans un centre de loisirs, 7,69 € s'il a lieu dans un espace nature, et 5,53 € s'il prend la forme d'un pique-nique. Je vous demande donc de bien vouloir délibérer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération habituelle ? Pas grand-chose d'extraordinaire. DJS 186, je la fais voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DAE 286 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109 340 euros) – Signature des conventions afférentes à ces indemnités

M. LE MAIRE : Nous passons à Frédéric Benhaim qui rapporte la DAE 286. Il s'agit d'une indemnité exceptionnelle pour les kiosquiers parisiens.

Frédéric BENHAIM : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la Ville de Paris a entrepris depuis 2016 le renouvellement de la totalité des 360 kiosques parisiens par un nouveau modèle plus accessible et plus confortable pour les kiosquiers. Les opérations techniques de remplacement des kiosques demandent plusieurs semaines, ce qui occasionne des pertes financières pour les professionnels qui ne peuvent pas exercer leur activité pendant ces travaux. Il vous est proposé de voter le principe du versement d'indemnités exceptionnelles et individuelles pour compenser ces pertes calculées à partir de leurs chiffres d'affaires. Sur les 109 340 € d'indemnisation prévus pour les exploitants parisiens, il est prévu de verser 1866 € pour dédommager, dans le 13^e arrondissement, le kiosquier du 1, Avenue de Choisy. Merci de vouloir en délibérer.

M. LE MAIRE : Merci. Dans les nouveaux modèles, le premier installé dans le 13^e était à Nationale. Jean-Baptiste Olivier ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste une question toute bête. Pourquoi a-t-on changé les kiosques qui étaient beaucoup plus esthétiques avant ? Ils avaient plus de charme.

M. LE MAIRE : L'esthétique se discute, mais je vais vous répondre très simplement. On connaît la crise de la presse actuellement. On connaît le nombre de marchands de journaux qui périclitent et les kiosquiers sont évidemment affectés par cela. Donc, l'idée générale, en lien avec les kiosquiers et les syndicats qui les représentent, était évidemment de faire en sorte d'avoir des ventes plus diversifiées que seulement celles de la presse. Encore une fois, je vous renvoie à celui de Nationale que je ne trouve pas spécialement inesthétique. Ce sont les goûts et les couleurs. Mais nous sommes sur un effet boutique, avec un certain nombre de choses différentes qui sont vendues, y compris la petite restauration. Il y a une diversification des ventes. L'idée est d'essayer de maintenir un maximum de kiosques ouverts, avec un métier qui est évidemment percuté de plein fouet par la baisse des ventes de presse. On l'a tous vécu et noté. Vous avez demandé la parole, Madame Gallois ?

Edith GALLOIS : C'est seulement pour dire que tout ce qui est fait pour prolonger la vie des kiosquiers et la rendre plus agréable est bon. Ça fait partie de la vie parisienne. C'est très important, autant pour le dynamisme économique, l'attractivité touristique, que notre quotidien à tous. On aime bien aller voir les kiosquiers, le papier, ça a encore du charme. Mais je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit sur l'esthétique de ces kiosques. C'est bien dommage, mais ça ne relève pas de votre choix. Ils étaient jolis avant, maintenant, ils ont le charme d'une imprimante. C'est quand même assez dommage.

M. LE MAIRE : DAE 286, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DLH 310 – Réalisation lot 10-12 ZAC Paul Bourget (13e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 75 logements PLUS par Elogie-SIEMP

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux délibérations liées à l'urbanisme. Je vais donc laisser la parole à Francis Combrouze. Nous commençons par la création d'une résidence étudiante classée en logement social.

Francis COMBROUZE : Merci, Monsieur le Maire. La présente délibération est une délibération de programmation de financement. Elle concerne le quartier Paul Bourget, c'est-à-dire tout ce qui est à l'ouest de la porte d'Italie. Vous savez qu'il y a d'importants travaux de construction et de démolition avec plusieurs éléments pour cette composante logement, dans le cadre des 365 logements sociaux qui sont démolis et reconstitués avec une diversité dans la typologie de logements et également auprès de l'îlot économique. Il s'agit de 75 logements étudiants qui seront construits par Elogie-SIEMP, l'architecte sera LA Architectures, aux termes du jury qui s'est prononcé. Cette résidence sera située dans le prolongement de la rue Paul Bourget, au voisinage de l'îlot économique qui sera livré à la fin de l'année 2019, dont les travaux s'achèvent. Les délibérations prévoient un coût total de 8,2 millions d'euros pour l'ensemble de ces 75 logements. Il est sollicité une subvention de la Ville de 1,1 million d'euros. La résidence sera gérée par le CROUS de Paris avec une priorité, comme toujours, aux étudiants boursiers pour des loyers mensuels s'échelonnant entre 223 € pour les studios de 18 m², et 270 € pour les T1 bis d'environ 25 m², avec, bien sûr, l'accès aux APL qui soulagent les revenus des étudiants. C'est l'une de nos priorités pour compléter le programme étudiant dans l'ensemble Paul Bourget diversifié au regard de l'occupation actuelle du quartier.

M. LE MAIRE : J'ajoute que si vous n'y êtes pas encore allés, allez voir cette réalisation, ce nouveau quartier qui a complètement changé de physionomie. Il a également changé d'équilibre social. Il y aura de nouvelles activités, de nouveaux étudiants, différentes implantations qui redonneront une nouvelle dynamique à ce quartier qui en avait besoin. Monsieur Olivier ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. J'ai d'abord une petite question générale. Nous sommes dans la même règle que NPNRU, un pour un, reconstitution de logements sociaux ou, au final, il y en aura davantage ? Deuxième question, vous nous parlez, et c'est le titre de cette délibération, de 75 logements étudiants. Donc, évidemment, on ne peut que s'en réjouir. Ce sont obligatoirement des étudiants ? Et j'ai une incompréhension. Dans la fiche technique, page 2, il est question dans la description du bien du « développement de 75 logements sociaux familiaux, 75 chambres pour la résidence étudiante et un équipement culturel ». Est-ce que c'est finalement 75 + 75 ? Nous sommes évidemment tout à fait favorables à la diversification et aux résidences étudiantes.

Francis COMBROUZE : Oui, c'est bien 75 étudiants et, par ailleurs 75 familiaux, avec au rez-de-chaussée de l'immeuble une bibliothèque/médiathèque d'environ 1 000 m². Le concours de programmation, avec les différentes équipes d'architectures, a désigné l'ensemble de manière à travailler en cohérence avec le lieu où seront les étudiants, les logements familiaux et la bibliothèque/médiathèque de 1 000 m². On se situe rue Paul Bourget. Oui, nous sommes en renouvellement urbain, mais nous ne sommes pas en financement PNRU, même quartier dit 2, de priorité 2. Ce qui fait que, à l'inverse par exemple de Bédier/Boutroux où l'on espérait avoir un petit cofinancement en priorité 2 de l'État au titre du renouvellement urbain, nous venons d'apprendre que nous perdons même notre petit cofinancement de l'État de PNRU. Donc, s'agissant de la reconstitution des 365 que l'on doit faire, oui, mais sans prescription particulière de l'État sur combien de PLUS, combien de PLS, PLAI. Nous sommes plus libres pour aller vite et l'on diversifie au-delà des 365. Nous le faisons par exemple sur ces logements étudiants, ils sont certes « classiques plus », mais seront bien réservés aux étudiants, car gérés par le CROUS. Ou bien sur d'autres types d'immeubles, il y a notamment des activités économiques au plus proche du

périphérique pour faire un écran phonique. Il y aura bien sûr également le jardin reconstitué au centre, tout près du parc Kellermann avec ce nouvel accès à ce nouveau système de voirie. Je vous ai remis les plans.

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'immeuble qui ouvrira sur la porte d'Italie, c'est tout le reste qui a été reconstitué. Vous avez l'immeuble de bureaux et d'hôtels qui a déjà été édifié, il est en cours de livraison. Tout l'arrière de la parcelle qui donne sur le parc Kellermann est déjà très largement construit avec l'aménagement du jardin intérieur actuellement, effectivement. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais faire voter cette délibération DLH 310. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DU 10 – Secteur Olympiades (13e) – Accès rue Regnault – Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique

M. LE MAIRE : Nous allons parler d'une autre très belle opération, complexe, mais évidemment très intéressante. Il s'agit d'une nouvelle entrée pour les Olympiades, l'accès Regnault, avec le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique, qui sera le premier acte pour engager cette opération d'urbanisme.

Francis COMBROUZE : Merci. Cette délibération est assez technique, ou juridique selon les termes, de manière à pouvoir améliorer considérablement, au regard des dysfonctionnements actuels, l'une des entrées majeures des Olympiades, surtout depuis la mise en service du tramway, et ça remonte, pour l'accès au métro ligne 14, rue Nationale. C'est l'entrée dite Regnault, à l'angle de l'avenue d'Ivry/rue Regnault. La situation foncière est très complexe, et c'est pour ça que je vous ai remis sur table une série de cartes couleurs, pour vous indiquer les opérations qui interviennent en 3D. Ce qui s'appelle le niveau de la voirie, le niveau de la dalle basse et enfin le niveau de la dalle haute avec, à chaque fois, l'indication du périmètre qui fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique. Il s'agit à la fois de pouvoir financer des travaux dans ces trois dimensions pour améliorer l'accès à la galerie Oslo, pour remédier aux dysfonctionnements majeurs et à l'insécurité du système d'accès à la copropriété Tokyo. Cette délibération a fait l'objet de très longs réglages et d'une concertation très particulière avec cette copropriété. Et également de remédier aux dysfonctionnements de l'entrée souterraine rue du Disque, où il y a les magasins ParisGel. De manière à remédier à l'ensemble de ces dysfonctionnements, le programme consiste à avoir un alignement sur l'avenue d'Ivry, de vrais lots commerciaux, à dédier et à améliorer une terrasse végétale qui sera rendue et remise en gestion à la copropriété Olympiades, ainsi qu'à intervenir sur un espace qui appartient à l'Association Syndicale Libre Olympiades, l'ASLO, qui est la partie commune des parties communes de l'ensemble immobilier Olympiades. Amélioration des accès, embellissement, reconquête de la rue pour éviter les délaissés, les dysfonctionnements. Très concrètement, tous les ennuis qu'il y a, notamment pour les copropriétaires de la tour Tokyo. Par rapport au projet et les intentions initiales, les évolutions consistent à ce que l'on remettra à la tour Tokyo un espace vert et végétalisé qu'elle aura en gestion, et qui sera séparé de l'espace public commun. L'amélioration de l'accès commercial, une option pour les personnes à mobilité réduite avec un ascenseur. Mais on connaît les dysfonctionnements et les pannes répétées des ascenseurs, que ce soit rue de Tolbiac pour le nouvel accès refait, ou également celui de l'avenue d'Ivry pour l'accès à la galerie du Stadium. Donc, escalators, ascenseurs, escaliers. Et des rampes PMR, mais qui seront beaucoup plus intégrées et esthétiques que le système actuel qui est une horreur urbaine.

Voilà l'objet de cette délibération. C'est autoriser cette opération dans des délais qui seront malheureusement relativement longs. En matière d'expropriation d'enquêtes parcellaires, on ne peut guère aller plus vite. Donc, une enquête publique d'expropriation au cours du premier semestre 2020, un arrêté d'utilité publique espéré à la fin de l'année, mi 2020 ou à la fin du semestre 2020. Et enfin, des travaux suite à l'ordonnance de l'expropriation avec un transfert de propriété, des travaux qui pourraient intervenir au début de l'année 2022, après obtention des permis de construire, des montants d'expropriation, etc. Ce délai de trois ans est long, j'en suis parfaitement conscient. On s'y prend peut-être un peu tard, c'est le reproche que l'on peut nous adresser. Mais nous avons négocié longuement avec la copropriété Tokyo et les deux commerces en cause. Nous espérons ainsi que les choses pourront se réaliser au mieux pour cette quatrième entrée des Olympiades.

M. LE MAIRE : Merci, Francis. Monsieur Olivier ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Effectivement, dès que l'on touche à un mastodonte comme les Olympiades, tout est compliqué. J'ai vu dans la note qu'il y avait eu pas mal de rencontres. Tout ça pour dire que le mot « expropriation » et « d'utilité publique », ça fait toujours peur. Sauf que s'il y a eu tous ces échanges, et si effectivement ce que vous dites est vrai, ce que je crois, l'amélioration des accès, le verdissement, la végétalisation, etc.... On peut quand même imaginer qu'il y a déjà un accord et que ça pourrait aller plus vite. « DUP », ça ne veut pas forcément dire qu'il y aura des expropriations. Il peut y avoir des accords amiables. Rassurez-nous... J'avais une autre question qui s'y rattache, mais qui n'y est pas directement liée. « Réinventer Paris II », en sait-on un peu plus sur le calendrier ? Sur ce qui pourrait être fait ? C'est une question subsidiaire pour le plaisir.

Francis COMBROUZE : Pour la première question, voici la réponse : bien sûr que l'AG du conseil syndical et l'assemblée générale de la copropriété Tokyo sont parfaitement d'accord avec tout cela. On a négocié et l'on pourra se passer d'expropriation, c'est évident. Pour le commerce ParisGel, c'est un peu moins facile. Il y aura le montant d'indemnité d'éviction, et le montant d'expropriation. Tout cela je le dis pour tout le monde, ça permet de financer à 100 % de crédit public ces travaux. Les copropriétés ne pourraient pas les assumer, évidemment. Deuxièmement, s'agissant du concours de la SNCF pour les deux niveaux, à la gare souterraine dite des Gobelins qui se situe sous la dalle des Olympiades ; il a eu lieu avant la fin de l'été, avec une sélection d'une des deux équipes. Mais il n'y a pas encore vraiment de suite très concrète ni de calendrier donné.

Anne-Christine LANG : Propos inaudibles 1:24:21

Francis COMBROUZE : Pardon ? La sélection a eu lieu juste avant l'été, je crois que c'était le 11 juillet. Il faudrait que je vérifie la date. Une sélection d'une équipe a été faite par la SNCF et les différents partenaires, mais nous n'avons pas encore de suite très concrète, ou de calendrier à vous donner. La période dite de campagne municipale ne va pas vraiment nous aider. On ne pourra plus tellement faire de réunions de concertation. Jérôme ?

M. LE MAIRE : Oui, c'est évidemment compliqué de respecter à la fois les périodes de réserve et des concertations nécessaires. Il y a un certain nombre de réunions qui sont organisées avec les acteurs, avec les intermédiaires. Mais il faudra lier toute cette opération des Gobelins au reste des Olympiades. Nous savons à quel point c'est compliqué, mais également à quel point c'est nécessaire. Aujourd'hui, le concours a uniquement porté sur l'emprise. Ce qui serait utile, c'est que ce soit une nouvelle entrée pour la galerie commerciale, pour la revivifier et que ça serve de bras de levier pour un certain nombre d'opérations. Il faudrait bien sûr raccrocher cette opération pour faire une nouvelle entrée des Olympiades, en plus de celle que nous sommes en train de faire avec cette délibération. Tout ça, ça demande des accords. Il est aussi question des réseaux des Olympiades, dont une part passe par la gare des Gobelins. Que vont-ils devenir ? Comment leur rénovation sera financée ? De toute façon, dans les mois qui

viennent, il y aura suffisamment de travail nécessaire pour ne pas engager les choses immédiatement. Je pense que c'est de bonne politique, s'il faut réformer le PLU, de le faire hors période électorale. Ça me semble plus simple pour tout le monde, et pour que la nouvelle équipe, quelle qu'elle soit, prenne ses nouvelles responsabilités au moment venu. Mais au moins, nous avons des interlocuteurs, des grandes orientations qui ont été définies collectivement avec la SNCF. Cela peut nous permettre d'avancer.

Et pour en revenir à cette opération de la rue Regnault, la plus grande difficulté ce sera les commerces et leur éviction temporaire. Ce ne peut pas être la course à l'échalote. La déclaration d'utilité publique permet effectivement d'asseoir les choses. S'il n'y a pas d'accord formel sur un montant, ce sera le juge qui en décidera. C'est souvent comme cela que ça se termine. Si on ne le fait que par la négociation, forcément, les points de vue ont du mal à se rapprocher. On travaille évidemment sous contrainte. On ne peut pas donner une somme trop importante si les domaines ne sont pas d'accord sur le montant alloué. Nous savions que ça prendrait du temps, on a prévenu la copropriété que l'on s'engageait dans une opération qui prendrait du temps. L'essentiel est de la réussir. Mais côté copropriété, je pense qu'au moins la très grande majorité des copropriétaires sont rassurés sur l'orientation générale, qui est de toute façon contrainte. Il faut que ce soit une entrée conforme à l'accès handicapé, c'est un type d'escalier très particulier que l'on peut créer, tout ça est très contraint, de toute façon.

Francis COMBROUZE : L'enveloppe de cette délibération, pour votre information, représente des coûts de travaux de construction de l'ordre de 5,7 millions d'euros. L'enveloppe des acquisitions/éviction, c'est 5,8 millions d'euros, entre acquisitions à l'amiable, évictions ou montants fixés par le juge selon ce que donneront les résultats de la négociation. Avec des démolitions de 1,3 million d'euros.

M. LE MAIRE : Merci, Francis. Oui, Madame Gallois ?

Edith GALLOIS : J'avais l'intention de prendre la parole, mais j'ai eu en grande partie réponse à mes interrogations. Je ne vais pas occuper le temps pour rien, mais simplement dire qu'en effet, c'est compliqué. Nous en sommes bien conscients, mais c'est urgent. Et je suis assez d'accord avec vous quand vous dites qu'il est peut-être un peu tard...

M. LE MAIRE : Je pense que les deux ou trois ans de négociation que nous avons eus avec la copropriété et tous les acteurs ont été nécessaires. D'ailleurs, Jean-Baptiste Olivier l'a parfaitement dit, l'expropriation est un mot qui fait peur. Si ça n'arrive pas à un moment donné où tout le monde est conscient que c'est une opération juridique nécessaire pour avancer, ça donnerait lieu à des oppositions. Ce n'est pas fait pour ça, ce projet est fait pour faciliter la vie des gens. DU 10, je vais donc soumettre cette délibération à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DU 155 – Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018

M. LE MAIRE : Nous passons à l'approbation des comptes rendus annuels et des traités de concession d'aménagement. C'est la DU 155. Comme son nom l'indique, c'est annuel. C'est quelque chose que nous examinons très régulièrement.

Francis COMBROUZE : Merci. Il s'agit donc des événements importants au plan comptable de l'année 2018 pour les opérations à la fois Paris Rive Gauche, Paul Bourget, Bédier/Porte d'Ivry et notre petite

opération en termes de surface Cité Doré, dans le 90, Boulevard Vincent Auriol. Je propose peut-être de répondre éventuellement à vos questions compte tenu de l'heure.

M. LE MAIRE : Parmi les passionnés, ceux qui ont décortiqué cette délibération, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais la soumettre tout de suite à vos voix. DU 155, je ne vais pas prendre part au vote. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée. C'est l'approbation des comptes rendus annuels des différentes opérations d'urbanisme.

POUR : 23 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2019 DU 176 – Dénomination rue Jean-Baptiste Berlier (13e)

M. LE MAIRE : Il y a deux délibérations de régularisation sous des nominations qui existent déjà. C'est uniquement pour prendre en compte le prolongement de ces rues. On commence par Jean-Baptiste Berlier.

Francis COMBROUZE : En souhaitant qu'elle fasse consensus, que ces problèmes de dénominations ne soulèvent pas les passions personnelles... Pardon ? Jean-Baptiste Berlier, dès lors qu'il est mort en 1911 et que le parti communiste a été fondé en 1921, je crois que c'est de nature à rassurer Madame Gallois. Ingénieur français, créateur du premier système de transmission pneumatique. Il a sa rue actuellement, quand vous partez de la porte de France pour vous rendre vers le quai d'Ivry, il y a un immeuble en verre qui a d'ailleurs obtenu un prix d'architecture à l'époque, un immeuble de bureaux de la RIVP, qui s'appelle l'immeuble Berlier. La délibération consiste simplement à ce que les 200 mètres de la voie DX13, dans le prolongement de l'actuelle rue Jean-Baptiste Berlier, s'appellent bien rue Jean-Baptiste Berlier, sans que l'on ait à s'empailler sur un nouveau nom ou une nouvelle adresse. Voilà pour la première délibération.

M. LE MAIRE : Cela me semble de bon sens. On la fait voter, si vous en êtes d'accord. DU 176, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DU 177 – Dénomination allée Paris-Ivry (13e)

M. LE MAIRE : Pour l'allée Paris-Ivry, il y a une petite part de bolchevisme.

Francis COMBROUZE : Évidemment, on change de terrain. Madame Gallois, il faut vous réveiller. Ivry, à l'est de Paris, comme vous le savez... L'allée Paris-Ivry, il s'agit de prolonger la petite allée qui s'arrête au boulevard Jean Simon actuellement, c'est-à-dire le boulevard des Maréchaux, derrière l'école d'architecture Paris Val-de-Seine dessinée par Frédéric Borel. Passer sous le boulevard Jean Simon, sous le périphérique pour rejoindre la rue François Mitterrand, qui est l'une des rues d'Ivry, comme vous le savez, chère Madame. Cette allée Paris-Ivry, qui est donc au centre du futur quartier Bruneseau, sera ainsi dénommée à la place de la voie FF13.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DU 177, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DPE 32 – Subvention (17 000 euros) à l'association Coordination Eau Île-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Frédéric Benhaïm qui nous présente la subvention à l'association Coordination Eau Île-de-France.

Frédéric BENHAIM : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur une subvention de 17 000 € pour l'association à caractère pédagogique Coordination Eau Île-de-France, afin qu'elle puisse mener dans des quartiers parisiens 4 nouvelles actions, dont deux qui touchent le 13e arrondissement. La première action s'appelle « Ecolo, c'est économe », dont les bénéficiaires sont les habitants des 10e, 11e, 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Il s'agit d'ateliers participatifs de fabrication de produits cosmétiques et ménagers après une introduction sur les enjeux environnementaux. Ensuite, une deuxième action qui s'appelle « Université Bleue », dont les bénéficiaires sont les étudiants universitaires, les communautés pédagogiques, habitant au-delà des 5e, 6e, 13e, 14e, 15e et 17e arrondissements. L'objectif est de modifier les comportements et idées reçues, afin de proscrire la vente et la consommation d'eau en bouteilles et leur distribution dans les universités parisiennes. Concrètement, ce sont des actions de sensibilisation en partenariat avec les associations étudiantes, pour que les campus soient libérés des bouteilles en plastique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? DPE 32, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DEVE 147 – Dispositif de mesure en temps continu des émissions de CO2 – convention avec Origins.earth et le LSCE

M. LE MAIRE : DEVE 147 maintenant. Il s'agit d'organiser des dispositifs de mesure des émissions de CO2.

Frédéric BENHAIM : En effet, il s'agit d'approuver un partenariat avec la Ville de Paris, Origins.earth et le LSCE, le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, relatif au partage des données ainsi qu'à la mise à disposition du toit du bâtiment Bédier et d'un maximum de 3 autres toits pour l'installation de capteurs. Ceci vise à mettre en place le premier système de monitoring d'évaluation urbaine des émissions de CO2 en temps réel, afin de suivre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, mais également à terme de mesurer l'impact des politiques de réduction des émissions de CO2. Un premier capteur sera installé au 7, Avenue de la porte d'Ivry sur un immeuble de bureaux de la Ville de Paris, Bédier Ouest. D'autres capteurs pourraient être installés prochainement sur les équipements publics. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Frédéric. Pas de demande d'intervention ? DEVE 147, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019 DJS 226 – Terrain d'éducation physique Baudricourt (13e) – Occupation précaire du TEP par la RATP dans le cadre des travaux de prolongement au sud de la ligne 14

M. LE MAIRE : Nous passons à Adeline Lamberbourg, avec une convention d'occupation précaire, malheureusement le précaire durera un petit peu, dans le cadre des travaux de prolongement de la ligne 14 du métro.

Adeline LAMBERBOURG : Merci, Monsieur le Maire. Last but not least, n'est-ce pas. Une délibération d'importance, ne serait-ce que parce qu'il s'agit pour la RATP du prolongement de la ligne 14 de la station Olympiades vers Orly. Pour le 13e, et donc pour ce terrain d'éducation physique visible quand on prend la rue de Tolbiac, il est composé de deux terrains de tennis couverts, d'un terrain en libre accès multisports et d'un bâtiment d'accueil qui a été transformé en club-house, à l'angle de la rue de Tolbiac et de la rue Baudricourt, à côté des Olympiades. À cet endroit sera présent en sous-sol le futur atelier de la RATP, qui est aujourd'hui installé à Tolbiac Nationale II, peut-être qu'Étienne pourra en dire plus de mots que moi. Les travaux consistent à récupérer cette emprise, rien ne sera visible en surface, tout sera en souterrain. La reconstitution de cet atelier sera faite de telle manière que le tunnel pourra être avancé sur les 14 et quelques kilomètres prévus. Cela se fera via une mise à disposition à titre temporaire et précaire, le projet a été préparé en réunion avec la RATP, les services de la DJS, notamment les services de l'équipement, et la circonscription locale. Pour le fonctionnement sportif, les travaux emportent quelques conséquences. Nous perdons l'utilisation de ce terrain pendant quatre ans, ce n'est pas rien, à partir de janvier 2020 jusqu'à la fin de l'année 2024. Nous nous sommes occupés, avec les clubs concernés, des relogements. Pour en venir à cette convention, il s'agira pour la RATP d'installer une zone de chantier provisoire à usage de dépôt de matériaux et d'engins de travaux publics, et autres. En surface, tout sera démonté. La zone de chantier sera délimitée par des barrières de chantier pour empêcher l'intrusion. L'emprise s'arrêtera à quelques mètres du bâtiment d'accueil que l'on a rénové, via un projet participatif, transformé en club-house. Il sera donc accessible pendant la durée des travaux. Que vous dire d'autre... À expiration de la convention, le terrain nous est restitué. Nous avons négocié avec la RATP un financement de la reconstitution des équipements sportifs qui seront réalisés par la DJS, avec une indemnité versée par la RATP. Donc, deux terrains de tennis et un terrain multisports, ou autre, ça peut encore être modifié. Je ne vous donne pas plus de détails, sauf si vous avez des questions sur cette convention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette convention, sur cette occupation précaire qui dure ? Je n'en vois pas. Nous ne sommes pas trop enthousiastes, mais nous sommes enthousiastes pour le prolongement de la ligne 14. Il vaut mieux que le chantier s'organise là qu'à un autre endroit, on le reconnaît évidemment. DJS 226, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus, merci.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION

2019 DCPA 18 – « Paris fait Paris » : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018

M. LE MAIRE : Une communication qui sera brève sur « Paris fait Paris », la DCPA 18. C'est Éric Offredo qui la rapporte.

Éric OFFREDO : Une petite délibération qui porte sur des grandes opérations, puisque c'est le bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018. Nous avons adopté à chaque fois un certain nombre de délibérations, conformément au Code général des collectivités territoriales. Ces délibérations prennent la forme de délibérations de projets qui approuvent le lancement d'opérations, de constructions, de rénovations. Bref, il y en a eu un certain nombre dans le 13^e et dans d'autres arrondissements. Essentiellement sur les secteurs scolaires, petite enfance, sportifs et culturels pour répondre notamment aux différents plans initiés par la Ville. Le Plan Climat, le Plan Climat Air Énergie, le Plan Pluie, le Plan Biodiversité, le Plan Accessibilité. Un certain nombre de ces équipements, 28 en l'occurrence, seront visitables. Je vous en informe, c'est ouvert à tous. Plusieurs furent ouverts en 2019, et un certain nombre de visites seront programmées en 2020 pour voir l'innovation qui a été recherchée dans ces équipements. Comme il est question de faire également preuve de recherche de sobriété architecturale, je vais essayer d'être sobre dans la présentation de la délibération, et de parler seulement des équipements qui concernent le 13^e arrondissement. Ces délibérations ont été adoptées en 2017. Il est question de la cuisine centrale située rue Baudricourt, qui sera livrée fin 2021. Il est également question des bain-douche et du nouvel accès au bassin de la piscine de la Butte aux cailles, avec une livraison en septembre 2020. Et des projets qui nous concernent, mais qui concernent aussi d'autres arrondissements : le projet d'amélioration de la performance énergétique dans les écoles parisiennes. Cela concerne 60 écoles, dont des écoles du 13^e. Et le contrat de Performance énergétique piscine, qui nous concerne pour la piscine Dunois. Merci. C'est une communication, il n'y a donc pas de vote à l'issue de cette communication.

M. LE MAIRE : Par contre, il peut y avoir des prises de parole si vous le souhaitez. Je n'en vois pas.

VŒUX

V13 2019 32 – Vœu relatif à la vidéoprotection dans le 13^e arrondissement déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du groupe UDC13

M. LE MAIRE : Nous allons commencer à examiner les vœux. Rassurez-vous, il n'y en a pas 36. Il y en a quand même 4. Nous allons essayer de faire bref. Je laisse tout de suite la parole à Jean-Baptiste Olivier concernant la vidéo protection.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. La sécurité est effectivement une préoccupation majeure des Parisiens. De plus en plus, malheureusement. Nous avons vu des chiffres qui sont assez inquiétants sur...je ne vais pas dire « l'explosion », c'est le cas dans certains arrondissements, des phénomènes de délinquance. C'est pourquoi j'ai voulu revenir sur la question de la vidéoprotection. Ça fait déjà depuis 2008 que je suis élu dans le 13^e arrondissement. Et dès 2008, j'avais demandé que l'on étudie l'implantation de caméras. À l'époque, la gauche, enfin vous, étiez opposé à tout dispositif de ce type. Puis, j'avais été satisfait de voir à partir de 2010...

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas dire ça me concernant.

Jean-Baptiste OLIVIER : Peut-être pas vous personnellement, mais je me souviens très bien ici même que, à chaque fois que j'employais ce mot, c'était la bronca. Finalement, il y a eu un changement plutôt positif, puisqu'il y a eu le dispositif « 1 000 caméras ». 1000, ça paraît beaucoup. Mais pour une ville comme Paris, c'est tout à fait dérisoire. Aujourd'hui, nous en sommes à 1 300. C'est très faible. Une centaine pour le 13^e arrondissement, pour une ville de 185 000 habitants, c'est tout à fait dérisoire. Je voulais ce soir en reparler. Dans le vœu, j'ai parlé plus particulièrement de la rue Nationale, puisque c'est là que plusieurs personnes m'ont fait part de problèmes de trafic. Effectivement, il n'y a pas de caméra à cet endroit. Mais on pourrait citer de nombreux autres sites. Comptez sur moi pour contribuer à ce débat dans les mois qui viennent. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Laurent Miermont, pour vous répondre. Nous avons mis une proposition de vœu sur table, il faudra que vous nous disiez si vous êtes d'accord avec cette formulation. Laurent Miermont.

Laurent MIERMONT : Monsieur Olivier, la sécurité est une préoccupation des Parisiens. C'est une préoccupation partagée par l'ensemble des élus qui siègent à ce conseil d'arrondissement. Il n'y a pas la moindre hostilité de principe à ce qui peut concourir à améliorer la sécurité des habitants du 13^e. Dans la palette des instruments qui sont à disposition de la puissance publique pour y parvenir, il y a bien évidemment les dispositifs de vidéoprotection tels qu'ils ont été mis en œuvre. Je rappelle que c'est un dispositif de la préfecture de police qui a reçu le soutien de la Ville de Paris. C'est la préfecture de police qui est en charge d'établir les emplacements sur lesquels un dispositif de vidéoprotection est souhaitable. En ce qui nous concerne, la mairie du 13^e, dès qu'une demande est faite par la préfecture de police, et ça a essentiellement lieu sur deux tranches d'installation, la Mairie apporte son concours financier, et notamment via le Conseil de Paris, au dispositif de vidéoprotection. Il y a eu deux tranches, comme vous l'avez esquissé dans votre intervention. La première, à partir de 2010 avec ce fameux plan « 1 000 caméras ». Ensuite, elle a été étoffée suite aux événements terribles de l'année 2015 par un certain nombre de caméras supplémentaires. Je précise que la mairie du 13^e a elle-même pris l'initiative, via la SEMAPA, d'apporter un concours financier plein, ce n'est pas le cas des autres caméras, pour étoffer la couverture du secteur Paris Rive Gauche. Cela a abouti, dans le 13^e arrondissement, à 81 emplacements de caméras du plan de vidéoprotection. Ce qui donne, en tout, 163 caméras. À beaucoup d'endroits, à 21 emplacements si ma mémoire est bonne, ce sont des grappes de caméras, avec une caméra tournante et plusieurs caméras fixes, qui peuvent embrasser tous les angles de vue à 360° avec beaucoup plus de précision. À ce stade, il faut quand même dire que la nature des équipements de vidéoprotection, tels qu'ils sont dans le plan de la préfecture de police, permet quand même de nuancer votre remarque sur le caractère dérisoire, comme vous l'avez dit, du nombre de caméras. Il faut savoir que ces équipements ont une portée extrêmement grande. Il n'y a pas de reconnaissance faciale, mais ils peuvent zoomer sur un visage à presque 500 m. En prenant un clic de ces caméras PVPP à 500 mètres sur une personne, on a une photo que l'on peut ensuite exploiter. Il y a donc clairement un aspect d'efficacité de ces dispositifs, même s'il faut faire extrêmement attention à l'utilisation, à la manière dont on traite les images, à la traçabilité du visionnage.

Nous avons d'ailleurs pu le voir au cours d'une période écoulée qui a fait couler beaucoup d'encre concernant ce dispositif réglé par une charte éthique. Il est tout à fait exact que, même si ces dispositifs sont efficaces d'un point de vue technologique, la couverture géographique de l'ensemble du territoire du 13^e pourrait être optimisée. C'est vrai qu'il demeure encore, quand on regarde le plan PVPP dans le 13^e, un certain nombre d'angles morts qu'il appartiendra à la prochaine mandature municipale, en relation avec la préfecture de police, de regarder très attentivement. Quand il y a un problème d'insécurité à un endroit et que les habitants s'adressent à nous et au commissariat, et qu'ils remarquent qu'il n'y a pas de caméras de vidéoprotection là où ils se trouvent, ils demandent fréquemment que l'on réactualise et améliore la couverture. Il n'y a pas d'hostilité de principe, même si vous avez voulu essayer de rappeler

des faits historiques qui commencent à être un peu éloignés de notre époque pour faire croire qu'il y aurait, dans la majorité, une forme de réticence de principe, d'idéologie anticaméras. Nous, nous ne sommes pas dans l'idéologie. On essaie d'être dans l'efficacité. C'est là qu'il y a peut-être un problème par rapport à votre vœu. L'efficacité, les policiers eux-mêmes le disent, que ce soit le simple gardien de la paix ou l'officier dans le commissariat, c'est bien joli de mettre des caméras, mais s'il n'y a pas des effectifs, non seulement pour traiter les images, mais surtout pour s'appuyer sur ces images pour occuper le terrain et dissuader les délits et les crimes de se commettre par leur présence, et utiliser les indices que donnent les caméras pour résoudre des affaires, ce n'est pas suffisant. Pour ça, il faut des effectifs sur le terrain. Ce que l'on observe depuis plusieurs mois, même depuis fin 2018, c'est une raréfaction manifeste au vu et au su de tous des effectifs de policiers sur le terrain. Si bien que le contre-vœu que nous vous proposons, c'est quelque chose d'un peu plus équilibré. Ce qui compte d'abord, c'est la présence humaine. Ce sont des policiers dans la rue. Et la police municipale concourt effectivement à ce sentiment, à la sécurisation des habitants. Mais la prérogative, elle revient à la police nationale au travers de la préfecture de police et des commissariats d'arrondissement. Nous, nous souhaitons que les effectifs du commissariat du 13e arrondissement soient sensiblement augmentés. Et que, par ailleurs, à partir de la prochaine mandature, le plan de la préfecture de police en matière de vidéoprotection soit réévalué.

M. LE MAIRE : Merci. Acceptez-vous le vœu de substitution tel qu'il est présenté ?

Propos inaudibles 1:51:35

M. LE MAIRE : Il se trouve que ça ne passe pas comme cela. Marie-Pierre de La Gontrie ?

Marie-Pierre DE LA GONTRIE : Deux choses pour terminer par rapport aux propos de Monsieur Olivier. Je crois qu'il faut que l'on ait une vision globale de la situation de la vidéosurveillance, vidéoprotection, je n'ai jamais très bien compris la différence à vrai dire, à Paris. Moi, j'ai toujours été sceptique concernant son utilité. Ce n'est pas tellement le sujet. Mais il ne faut pas laisser croire, d'autant qu'il y a des personnes qui sont restées dans le public, que Paris en serait peu doté. Vous le savez bien, je pense. Si on fait le décompte, il y a environ 10 000 caméras accessibles à la préfecture de police à Paris. Je ne parle pas des caméras consultées dans les magasins, etc., je mets ça de côté. Ajoutées aux caméras que nous évoquons, il y a des caméras qui permettent la vidéo verbalisation dans les axes routiers. Il y a des milliers de caméras, et tout ça est finalement assez récent, dans les transports en commun, dans les gares. Au total, on arrive à un total d'environ 10 000 qui fait que dans les ratios par habitant, c'est pour ça que j'y reviens puisque vous l'évoquiez, nous avons un taux de présence de caméras par habitant qui est deux fois plus nombreux que celui de la ville de Nice, et nous savons que le maire est très friand de la question de la vidéoprotection. C'était simplement pour dire, ne laissons pas croire qu'il y aurait très peu de caméras. Ce n'est pas vrai, indépendamment de ce que l'on peut penser de l'utilité de tout cela.

Par ailleurs, sur la question de la sécurité, et comme Anne-Christine Lang me tend une perche que je saisis avec plaisir, je suis étonnée que vous évoquiez ce sujet ce soir. Alors que nous essayons de faire en sorte que le statut des agents de Paris puisse rejoindre le corps des policiers municipaux, et donc de donner aux agents qui ont d'ores et déjà en partie des compétences de police municipale, qui n'ont pas des compétences pleines et entières à Paris comme dans toutes les villes, y compris celles que vous connaissez très bien, je ne comprends pas pourquoi votre groupe politique a voté contre cette disposition au Sénat pour qu'il y ait un dispositif juridique de police municipale qui soit stabilisé à Paris. C'est un sujet sur lequel on aura l'occasion... Les élus de votre groupe politique. J'ai dit les choses de cette manière. Je saisis cette perche pour vous sensibiliser à cette question. Comme le texte viendra bientôt à l'Assemblée, je pense qu'il faut que l'on avance sur cette question. Que se passe-t-il ?

Marie-Pierre DE LA GONTRIE : Nous avons eu cet échange avec Madame Lang. J'ai vu que les candidats prennent des positions en faveur de la police municipale. Vous savez, je suis quelqu'un de très

optimiste. Je pense toujours que nous pouvons avancer. Sur ce sujet, je pense que chacun le sait, je fais preuve d'un grand pragmatisme. Mais je peux aussi expliquer pourquoi. Je ne vais pas prolonger le débat.

M. LE MAIRE : Madame Gallois avait demandé la parole.

Edith GALLOIS : Je ne pensais pas être là pour les vœux, car je ne suis pas contente que vous n'ayez pas accepté mes 3 vœux. Vous demandez 17 jours d'avance, je trouve ça énorme et complètement incongru. Bon, bref. Mais comme il s'agit d'un sujet quand même extrêmement important, et je me réjouis que subitement vous soyez... 17 jours. 17 jours avant, je trouve que c'est beaucoup.

M. LE MAIRE : C'est 8 jours francs, ça a toujours été le même délai depuis 20 ans dans ce Conseil d'arrondissement.

Edith GALLOIS : Deux semaines, plus le week-end. C'est quand même beaucoup. Moi, je pense aussi que ces deux vœux ne sont pas contradictoires. Je voterai les deux. Effectivement, vous pouvez me dire maintenant qu'il y a beaucoup de caméras et de vidéoprotection. Vous n'étiez pas tout à fait pour au moment où on les a demandés. Il y avait quand même beaucoup de réticences dans votre camp. Maintenant, vous nous dites que vous êtes pour la police municipale. Je veux bien qu'il y ait des progrès de ce point de vue-là, et tant mieux pour la population, mais ça fait quand même des années qu'on la réclame et que la Maire de Paris était absolument contre. Je note les évolutions qui se font subitement, oh tiens subitement, quelques mois avant les élections municipales. Je pense que votre méthode systématique de dire : « Votre vœu n'est pas mal, mais retirez-le et prenez le mien », ça commence à bien faire. Franchement, je trouve ça assez inadmissible en termes de méthode. Et dire : « La police municipale, on est pour », et commencer à dire que finalement c'est la droite qui serait contre et que vous seriez pour, je trouve que c'est quand même assez hallucinant. Il ne faut pas inverser les choses. C'est quand même nous qui demandons au Conseil de Paris à ce qu'il y ait une police municipale depuis des années, des mois. Vous la refusiez, et Anne Hidalgo s'entêtait à la refuser systématiquement.

M. LE MAIRE : Madame Lang et après Monsieur Benhaim. Ce serait bien que l'on ne passe pas la soirée sur des procédures qui sont tout le temps les mêmes.

Anne-Christine LANG : Très rapidement, car nous aurons l'occasion d'avoir ce débat, comme d'ailleurs sur les autres sujets, dans les semaines et les mois qui viennent. Effectivement, et vous avez raison, il y a un débat de spécialistes. Je pense que vous et nous en avons consulté un certain nombre, pour savoir s'il est indispensable de légiférer pour mettre en place la police municipale à Paris. Dans la mesure où nous avons déjà un article qui nous permet... Attends, on ne va pas trancher ce débat un peu technique ce soir. Effectivement, il y a un débat. J'imagine que les gens que vous avez consultés vous ont donné des avis divers. Chez nous, c'est typiquement le cas. Finalement, on a considéré que ce qui était le plus important pour la sécurité des Parisiens, car c'est quand même de ça que l'on parle, c'est de pouvoir fusionner les deux corps et de mettre les 3 500 personnes, c'est-à-dire les ASP et les inspecteurs, dans les rues, dans les quartiers. Et de mettre une présence policière dans l'ensemble des quartiers de Paris. Ça fait 3 500 personnes sur le terrain. L'enjeu essentiel, et pour l'instant nous en sommes très loin, c'est la formation. C'est ça, le vrai sujet, au-delà de la question de ce que l'on pourrait voter, au-delà de la question de l'armement. Le vrai sujet, c'est la formation de ces 3 500 personnes qui seront dans la rue. La question de la formation, ce n'est pas une question législative. Étant donné que ce vœu arrive un peu tard dans la mandature, et que plutôt que de demander une augmentation des effectifs de police nationale, dont je précise qu'ils seront augmentés de 10 000 sur la mandature... Je pense que le débat, pour l'instant, n'est pas d'augmenter le nombre de policiers dans les commissariats du 13^e, mais plutôt d'avoir ce débat dans les mois qui viennent, et à l'occasion des élections municipales, sur la question de la police municipale, son rôle, ses missions, ses formations et les engagements budgétaires qui vont avec. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas ce vœu.

Frédéric BENHAIM : Merci, Monsieur le Maire, je serai bref. Je voulais juste rappeler que c'est bien sous Sarkozy que l'on a supprimé la police de proximité. C'est bien la gauche, justement, quelque temps avant la fin du quinquennat de Hollande, qui a changé les règles pour qu'il puisse y avoir une police municipale à Paris. Ce n'était pas permis par la loi. Il ne faut pas dire n'importe quoi. Je suis d'autant plus à l'aise pour le rappeler que j'étais membre d'un parti qui était, et qui reste toujours, hostile à la police municipale. Même si à titre personnel j'ai évolué, ayant été élu de terrain dans le 13^e arrondissement, j'ai constaté qu'elle était nécessaire. Il faut quand même avoir un tout petit peu de bonne foi. On a l'impression que, parce que la Mairie de Paris a pris des initiatives sur la police municipale, et que ça vous a coupé l'herbe sous le pied, vous vous dites : « C'est bête, avant, nous n'avons rien fait pour, et nous avons même réduit la police de proximité. Comme on a été grillé par Hidalgo sur ce coup-là, on va faire un vœu pour dire que nous sommes finalement pour la sécurité et qu'il y a des problèmes dans certains quartiers ». Ce fut une grande découverte pour le Conseil de ce soir.

M. LE MAIRE : C'est un bon résumé. Quant à la procédure de présentation d'un vœu de substitution, c'est ce qui se fait tout le temps au Conseil de Paris et dans notre Conseil d'arrondissement. Je ne vois rien d'extraordinaire à cela. Je regretterais que vous mainteniez votre vœu, mais visiblement, c'est votre souhait. Je ne voterai pas votre vœu, je voterai le vœu dont j'espérais sincèrement qu'il pourrait nous rassembler. Je présente d'abord le vœu de Monsieur Olivier. À vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Donc, pas adopté.

POUR : 4 (2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MM. OLIVIER ET SHOUKRY), MME GALLOIS ET M. TAN)

CONTRE : 22

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 36 – Vœu de l'Exécutif municipal suite au vœu présenté par Jean-Baptiste OLIVIER et les membres du Groupe UDC13 relatif à la vidéo-protection dans le 13^e arrondissement

M. LE MAIRE : Le vœu de substitution. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Merci, il est adopté.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MM. OLIVIER ET SHOUKRY), 1 ÉLUE DU GROUPE LES PROGRESSISTES-MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE (MME LANG) ET MME GALLOIS)

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 33 – Vœu relatif au service public fiscal, financier et foncier déposé par Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet, Marie-Ange Cardan, Francis Combrouze, élu-es du groupe Communiste – Front de Gauche

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant présenté par Vincent Boulet.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu relatif au service public fiscal, suite au plan de restructuration du réseau territorial des trésoreries présenté par le ministère de l'Économie et des Finances, qui prévoit une baisse du nombre de services assurant l'accueil des usagers, mais également

des suppressions de postes. Il y a d'ailleurs eu un mouvement de grève des agents de la DGFiP, la Direction Générale des Finances Publiques, au mois de septembre dernier. Le tout se déroulant dans un contexte déjà extrêmement dégradé pour le service public fiscal, avec des conséquences très concrètes qui interviennent à partir de juillet 2020, c'est-à-dire la baisse à Paris des horaires et des jours d'ouverture au public des centres de finances publiques. Nous en avons un dans le 13^e, par exemple, rue de Tolbiac. À partir de la même date, il ne sera plus possible de déposer en numéraire auprès des services de finances publiques, mais auprès des buralistes par exemple, ce qui pose diverses difficultés. Donc, à la fois une baisse de personnels et une diminution des services au public, en sachant qu'en ce qui nous concerne, nous n'avons absolument aucune information sur ce qui est concrètement prévu et qui aurait un impact sur les citoyens du 13^e arrondissement et le fait qu'ils puissent accéder facilement au service public fiscal. C'est un vœu qui condamne à la fois la démarche générale de baisser les moyens des personnels et les missions des services publics fiscaux, et qui demande également à ce que le Maire du 13^e et le Conseil d'arrondissement soient informés avant de procéder à de tels actes concernant le centre de finances implanté dans le 13^e.

M. LE MAIRE : Des demandes d'intervention ? Sinon, je dirai quelques mots. Il y a une phrase qui me gênait, je crois qu'il était question de la changer : « Que l'avis du Conseil municipal soit systématiquement sollicité avant de procéder à la fermeture ou la réduction de l'accueil du public et par les centres des finances publiques ». Je pense que ce serait bien de se limiter à « l'information », mais je crois qu'il y avait un accord de principe là-dessus.

Vincent BOULET : Il y a un accord là-dessus. En tout cas, en ce qui nous concerne.

M. LE MAIRE : Ce serait : « Que le Maire du 13^e arrondissement et le Conseil d'arrondissement soient systématiquement informés des évolutions prévues dans les centres des impôts du 13^e ». Des demandes d'interventions là-dessus ? Je sou mets donc à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Merci, il est adopté.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

LE VŒU EST AMENDÉ ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 34 – Vœu relatif aux travaux sur la cité Gabriel Fauré déposé par Jean-Noël Aqua, Vincent Boulet, Marie-Ange Cardan, Francis Combrouze, élu-es du groupe Communiste – Front de Gauche

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant toujours présenté par Vincent Boulet ? Non, Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Oui, et vous excuserez Jean-Noël Aqua et Marie-Ange Cardan qui sont retenus pour ce vœu concernant la cité scolaire Gabriel Fauré, c'est-à-dire les travaux dans un lycée et un collège de 16 classes, qui sont sous maîtrise d'œuvre de la Région Île-de-France. Ils connaissent de gros problèmes. Ceci a conduit d'une part à beaucoup de nuisances pour les riverains, mais également pour les enfants et les enseignants, les collégiens et lycéens. Certains enseignants ont exercé leur droit de retrait et des élèves ont bloqué les cours pour protester il y a quelques semaines. La Région Île-de-France semble enfin renoncer à son projet d'imposer l'implantation dans le 13^e d'un grand centre d'hébergement destiné aux SDF dit « du métro », après la très forte mobilisation de la population et de tous les élus de l'arrondissement. La Région s'était engagée à accueillir dès ce mois de novembre une partie des

enseignements du lycée Gabriel Fauré dans les locaux du lycée Lazare-Ponticelli, rue Barrault, après cette très forte mobilisation. Considérant que le CA du lycée s'est prononcé pour la délocalisation de ses cours à titre transitoire, mais également pour que des solutions techniques promises par la Région soient mises en œuvre avec des bâches acoustiques autour des zones de travaux, et un relevé objectif des nuisances sonores. Considérant également que la Région s'est engagée, lors de ces CA, notamment celui du 15 octobre du lycée, à ce que la délocalisation qui entraîne un surcoût pour les familles soit prise en charge par des dotations spécifiques prises sur le fonds social lycéen. Considérant également, et nous le regrettons vivement, le manque de transparence et de débat avec la Région, et notamment les élus du 13e, sur le déroulé des problèmes des travaux de la cité scolaire Gabriel Fauré. Notre vœu consiste à vous proposer d'émettre le vœu que la Région informe rapidement les élus parisiens des modalités de mise en œuvre des engagements pris pour résoudre les problèmes des travaux sur la cité scolaire Gabriel Fauré, dans le respect des riverains, des élèves, et des personnels de l'Éducation nationale, comme des missions de l'établissement scolaire.

M. LE MAIRE : Merci. Je souhaite ajouter quelques mots là-dessus. La situation est vraiment très préoccupante, même et y compris en termes de méthode. Si tout un lycée arrête de travailler, professeurs et élèves compris, c'est, parce que la situation est évidemment très dégradée au niveau du bruit, des travaux, de leur organisation. J'ai eu l'occasion de le pointer depuis longtemps. On avait déposé un vœu au Conseil de Paris en mai 2018, donc très en amont, pour essayer de sensibiliser la Région à ces difficultés d'organisation, sachant que nous étions prêts à y apporter notre contribution positive. La dernière réunion a eu lieu au lycée et j'ai trouvé son organisation tout à fait scandaleuse. Non seulement la Présidente de la Région a souhaité nous écarter de toute présence, j'avais envoyé quelqu'un de mon équipe sachant qu'elle ne souhaitait pas ma présence personnelle, pour être ne serait-ce qu'observateur de la réunion. Des vigiles l'ont accueilli pour l'empêcher de rentrer dans le lycée. Je rappelle que la Ville de Paris paye plus de 40 % de l'opération. Elle paye au titre de sa responsabilité sur les collèges. C'est totalement anormal de procéder ainsi et d'empêcher toute bonne coopération entre la Ville de Paris et la Région. Comme je suis quelqu'un de très pragmatique, je considère que le bon sens commence à l'emporter. La proposition que nous avons faite d'utiliser Lazare-Ponticelli pour permettre à un certain nombre d'élèves d'être scolarisés pendant les travaux est en train d'être retenue. Les choses avancent. J'espère que ça va se concrétiser au lendemain des vacances. Comme ils ne nous informent de rien, je ne suis pas là même au courant de rien. Mais j'espère que ça se concrétisera. J'espère qu'ils ont pris des dispositions. J'avais même proposé que les services de la Ville les aident, que ce soit sur l'organisation de la restauration scolaire sur le nouvel établissement, ou pour le déménagement, s'ils avaient besoin d'un contenant de la Ville de Paris. Visiblement, tel n'est pas le cas. J'espère que cela se fera correctement, avec des emplois du temps corrects pour les élèves qui seront dans ce nouvel établissement pour terminer leur année scolaire dans une bonne situation. Nous en sommes là. Je suis d'accord, évidemment, avec le vœu tel qu'il est présenté. Ça va dans le sens que nous avons nous-mêmes demandé. Je le voterai évidemment sans aucune retenue. Dès que l'on aura des informations sur l'organisation de la rentrée, j'en ferai part au Conseil d'arrondissement. Sachant qu'effectivement, aujourd'hui, nous sommes arrivés à un point de non-retour. Les professeurs ont du mal à entendre la voix de la raison. Ils ont tellement subi et on les a tellement baladés que je comprends leur positionnement, et également celui des élèves qui sont dans une position assez difficile. Les cours ont repris juste avant les vacances scolaires. J'espère que ça pourra se poursuivre dans de bonnes conditions à la rentrée. Si vous êtes d'accord, nous allons voter ce vœu. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Il est adopté.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2019 35 – Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au référendum sur la privatisation d'ADP présenté par Laurent Miermont, Adeline Lamberbourg, Yves Contassot, Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du groupe Communiste-Front de gauche

M. LE MAIRE : Nous passons au dernier vœu concernant l'organisation du référendum ADP. C'est Adeline Lamberbourg qui le présente ? Laurent Miermont ?

Laurent MIERMONT : Oui, Monsieur le Maire. Ce vœu prend acte de la volonté répétée du gouvernement de ne rien faire pour informer le public qu'un référendum d'initiative partagée sur le devenir d'ADP peut se tenir l'année prochaine dès lors que, conformément à la loi organique, 4,7 millions de signatures d'électeurs pour demander la tenue du référendum sont collectées. La collecte des soutiens a commencé avant cet été, elle se poursuit jusqu'au mois de mars. Il est préoccupant que le gouvernement refuse d'utiliser les moyens qu'il devrait normalement utiliser, puisqu'il s'agit là d'une obligation d'ordre constitutionnel relative à l'article 11 de la Constitution, pour faire connaître cette procédure. À partir du moment où nous avons une défaillance au sommet de l'État qui préfère réserver ses moyens de communication pour ses grands débats et pour la promotion de sa contre-réforme des retraites plutôt que sur l'information du public concernant le référendum ADP, et que l'on a des dispositions qui permettent aux collectivités territoriales... D'ailleurs, les préfets de Région ont informé les collectivités territoriales qu'elles pouvaient mettre en œuvre des dispositifs visant à informer le public. Parmi ces collectivités territoriales, évidemment la plus grande, celle où il y a le plus d'électeurs inscrits, c'est Paris. Les signataires de ce vœu pensent que l'information du public à destination des électeurs parisiens peut être améliorée par une série d'événements, d'impressions de documents, de notifications sur les applications numériques. On pourrait aussi s'organiser pour que les électeurs puissent s'approprier le dispositif Internet sur lequel on s'inscrit pour demander le référendum. Il s'agit d'un référendum portant sur une question d'intérêt général. Il ne s'agit pas d'un référendum partisan. D'ailleurs, le référendum, c'est pour dire que les citoyens voteront oui ou non à la privatisation d'ADP. Il ne s'agit pas de préjuger du vote des électeurs au moment du référendum à partir du moment où il sera organisé. Encore faut-il qu'il le soit. D'ailleurs, le président de la République, à la sortie du grand débat pour lequel il a mobilisé les ressources de l'État, avait lui-même dit sa préférence pour qu'un référendum d'initiative citoyenne puisse être déclenché à 1 million de signatures. Au niveau national, on approche le million de signatures. Mais la loi nous enjoint d'en collecter 4,7 millions. Il faut donc mettre les bouchées doubles en termes d'information. C'est ce qui est proposé au travers de ce vœu.

M. LE MAIRE : Bien. J'ai juste une petite réaction. Dans le vœu, il y avait un certain nombre de choses qui me dérangent. D'abord, je souhaite conserver une part de neutralité, qui est normale pour une municipalité. Concernant le débat public, chacun peut avoir son opinion sur le référendum d'ADP. Notre positionnement ne peut qu'être d'accompagner un processus d'information. Deuxièmement, nous sommes dans une période de réserve. Il y a un certain nombre de choses qui ne me semblent pas possibles dans le cadre d'une période pré municipales, même s'il se trouve que le calendrier du référendum d'ADP, car ce sera en mars, correspond totalement avec la campagne municipale. Nous en avons discuté avec Laurent Miermont. Il y a plusieurs choses qui ne pouvaient pas me convenir sur l'organisation de réunions. Plusieurs choses ne me convenaient pas dans la proposition initiale. L'annonce pendant les vœux... Des choses comme cela. Pendant les vœux, j'ai déjà eu cet exercice à la veille d'une élection. Je resterai donc dans cette sobriété de bon aloi et légale. Nous sommes arrivés à une proposition plus modérée dans les

propositions, mais qui permet de laisser la Mairie et la Ville de Paris à leurs justes places. Le vœu serait : « 1 : édite des documents expliquant la démarche de référendum d'initiative partagée et les place à disposition du public reçu dans ces établissements et les mairies d'arrondissements ». De la même façon, d'ailleurs, dont on avait relié les grands débats publics. « 2 : organise une aide à la signature en ligne ». Ça, c'est tout à fait normal. « 3 : notifie au public les informations relatives au référendum d'initiative partagée sur ces supports d'affichage et les applications numériques relevant de sa responsabilité ». C'est évidemment plus sobre, mais ça me semble effectivement plus conforme à un positionnement dans une période de réserve. C'est pour cela que j'ai proposé une formulation de ce type. Si ça vous convient, je vais soumettre cette nouvelle proposition à vos voix. Pas de remarques particulières ? Je vais donc le soumettre à vos voix. Le vœu ainsi amendé, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Nous avons terminé, la séance est levée.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

LE VŒU EST AMENDÉ ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Fin de l'enregistrement.